

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Quelles sont les caractéristiques des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion en Ardèche et quels enjeux les exploitations pastorales rencontrent-elles sur ce territoire?

Lucile Roché

Option Agriculture Environnement et Territoire

Session 2011-2014

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Quelles sont les caractéristiques des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion en Ardèche et quels enjeux les exploitations pastorales rencontrent-elles sur ce territoire?

Lucile Roché

Option Agriculture Environnement et Territoire

Session 2011-2014

Maître de stage : **Gaëlle Grivel**

Tuteur pédagogique : **Gilles Brunshwig**

Stage réalisé du 1^{er} avril au 30 septembre 2014

L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.

Remerciements

Tout d'abord, je remercie ma maîtresse de stage Gaëlle Grivel de m'avoir accompagnée durant toute la durée de ce stage. Son aide, ses conseils et ses connaissances se sont révélés précieux, et m'ont permis d'avancer dans la mission qui m'était confiée.

Je tiens à remercier également Gilles Brunshwig, et les enseignants de VetAgro Sup d'avoir répondu à mes questions et mes interrogations pendant cette période.

De plus je remercie toute l'équipe de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour sa bonne humeur quotidienne et ses conseils, me permettant ainsi de travailler dans un cadre privilégié.

Je tiens à remercier particulièrement Marion Gaulupeau pour ses précieux conseils ainsi que les techniciens pour leurs remarques qui m'ont permis d'avancer dans les différentes étapes de mon stage.

Merci également à toutes les personnes qui ont accepté de consacrer du temps à l'enquête et qui ont ainsi permis la réalisation de cette étude.

RESUME

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la nouvelle enquête pastorale prenant place en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui est en Ardèche est réalisée par la Chambre d'agriculture. Ce stage consiste à réaliser cette enquête dans le nord de l'Ardèche, pour mettre en évidence les caractéristiques pastorales présentes ainsi que les enjeux qu'elles impliquent. Pour cela, des enquêtes communales ont été menées sur 82 communes de la zone d'étude, durant lesquelles les surfaces pastorales (utilisées ou abandonnées) ont été cartographiées sur un logiciel SIG avec l'aide de personnes ressources. Des informations relatives aux modalités de gestion des surfaces ont aussi été recueillies. L'analyse de ces informations a permis de dégager les principales caractéristiques de la zone d'étude (un foncier complexe, des milieux pastoraux variés, etc...). Différents territoires pastoraux, aux caractéristiques homogènes, ont aussi pu être identifiés : le Coiron, les Cévennes, les Boutières, le plateau ardéchois et le Bas Vivarais. Ce travail a permis la construction d'un outil cartographique inexistant jusqu'alors, qui permettra de mieux soutenir le pastoralisme en Ardèche grâce à une meilleure connaissance du territoire.

Mots-clés : Pastoralisme, élevage, moyenne montagne, cartographie, Ardèche, développement rural

ABSTRACT :

This study is part of the new pastoral survey taking place in Rhône-Alpes and Provence-Alpes-Côte-d'Azur, lead in Ardèche by the departmental Chamber of agriculture. This internship consists in conducting the survey in the North of Ardèche, in order to identify the pastoral features existing and the related stakes. For that purpose, communal surveys had been led in the 82 municipalities located in the study area. It has allowed to map the pastoral entities (actual or abandoned) present on a mapping software, thanks to the help of contact people. Data referring to the pastoral management have also been collected for each mapped entity. The analysis of all this data allowed us to know the main characteristics of the study area (a complex property system, various pastoral environments, etc...). Different pastoral area with homogeneous characteristics have also been identified : the Coiron, the Cévennes, the Boutières, the plateau of Ardèche and the Bas Vivarais. This study lead to the construction of a mapping tool, which didn't exist before : this will allow to better support the pastoralism in North Ardèche, thanks to a better understanding.

Keywords: Pastoralism, farming, medium mountain, cartography, Ardèche, rural development

Tables des matières

INTRODUCTION.....	1
PARTIE A : CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE	2
1. LE PASTORALISME EN ARDECHE ET LES POLITIQUES MENEES.....	2
1.1. <i>Le pastoralisme, une activité agricole aux multiples fonctions</i>	2
1.2. <i>L'Ardèche, une mosaïque de petites régions aux conditions de milieu spécifiques.....</i>	2
1.2.1. Entre monts et vallées, un relief contrasté	2
1.2.2. Un climat excessif et capricieux	3
1.2.3. Les régions naturelles ardéchoises.....	3
1.3. <i>De nombreuses politiques mises en place pour soutenir l'activité</i>	6
2. L'ENQUETE PASTORALE	6
2.1. <i>Origine et évolutions de l'enquête</i>	6
2.1.1. Qu'est-ce que l'enquête pastorale ?	6
2.1.2. Une procédure conduite tous les 10 à 15 ans.....	7
2.1.3. Le projet d'une nouvelle démarche en 2012	8
2.2. <i>Une action portée par de nombreux partenaires des deux régions.....</i>	8
2.2.1. Le Suaci Alpes de Nord	8
2.2.2. Le CERPAM	9
2.2.3. L'Irstea Grenoble	9
2.3. <i>Un vaste territoire d'étude.....</i>	9
2.4. <i>Une enquête évoluant au cours des différentes sessions</i>	10
2.5. <i>La conduite du projet en Ardèche</i>	10
2.6. <i>Inscription de la problématique au sein de l'enquête pastorale.....</i>	11
3. METHODOLOGIE	11
3.1. <i>Un recensement s'appuyant sur l'organisation de réunions d'enquête communales.....</i>	11
3.1.1. L'organisation des réunions d'enquête communales	11
3.1.2. La conduite d'une réunion d'enquête.....	14
3.2. <i>Présentation de la zone d'étude</i>	15
3.3. <i>Type de surfaces recensées.....</i>	15
3.3.1. Définition des surfaces pastorales prises en compte.....	15
3.3.2. Un classement en deux types principaux pour plus de précision	17
3.4. <i>Nature des informations collectées</i>	17
3.5. <i>Traitement des données</i>	18
PARTIE B : RESULTATS ET DISCUSSION DES DONNEES SPATIALES : CARACTERISATION GENERALE DES SURFACES PASTORALES ET DE LEUR MODE DE GESTION	20
1. L'ARDECHE, TERRITOIRE PASTORAL AUX CARACTERISTIQUES DIVERSES	20
1.1. <i>Un pastoralisme présent sur tout le département.....</i>	20
1.2. <i>Des caractéristiques physiques impliquant une spécialisation de l'activité</i>	22
1.2.1. L'altitude et la pente des surfaces, responsables de nombreuses particularités	22
1.2.2. Le type de milieu, élément essentiel dans la fonction des surfaces	23
1.3. <i>Une utilisation des surfaces en partie induite par ces caractéristiques.....</i>	24

1.3.1.	Des espèces animales associées à chaque territoire	24
1.3.2.	Des périodes de pâturage variées	24
1.4.	<i>Un foncier complexe</i>	25
1.4.1.	La nature de la propriété.....	25
1.4.2.	Des modes de faire-valoir variés	25
2.	DESCRIPTION DE DEUX TERRITOIRES D'EXEMPLE.....	26
2.1.	<i>Le plateau ardéchois</i>	26
2.2.	<i>Les Boutières et le bassin versant de l'Eyrieux</i>	26
PARTIE C : RESULTATS ET DISCUSSION DES DONNEES SUR LES ENJEUX.....		27
1.	ENJEUX RENCONTRES PAR LES EXPLOITATIONS PASTORALES EN ARDECHE	27
1.1.	<i>Enjeux principaux sur tout le département</i>	28
1.1.1.	Des surfaces aux points forts à souligner	28
1.1.2.	Plusieurs inconvénients rendant la gestion difficile.....	29
1.1.3.	Certains besoins ressentis par les éleveurs.....	29
1.1.4.	Réflexion sur l'agencement des politiques de soutien.....	30
1.2.	<i>Analyse détaillée des enjeux sur deux territoires</i>	31
1.2.1.	Des milieux différents aux problématiques variées	31
1.2.2.	Certaines difficultés pour l'entretien des parcelles	32
1.2.3.	La déprise agricole, une menace directe au pastoralisme	33
1.2.4.	Une gestion du foncier délicate	34
1.2.5.	D'autres enjeux présents sur les territoires	34
2.	LES POLITIQUES MENEES SUR LES TERRITOIRES POUR REpondre A CES ENJEUX.....	35
PARTIE D : LIMITES DE L'ETUDE.....		36
1.	LES LIMITES METHODOLOGIQUES DE L'ENQUETE	36
2.	LES PROBLEMES RENCONTRES POUR LA CONDUITE DE L'ENQUETE EN 2014 DANS LA MOITIE NORD	37
CONCLUSION		39
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		
ANNEXES		

Table des illustrations

Figure 1 : L'Ardèche au sein de la région Rhône Alpes

Figure 2 : Relief ardéchois et grandes voies de communication

Figure 3 : Grands ensembles géologiques présents en Ardèche

Figure 4 : Répartition de la population et dynamique d'évolution en Ardèche

Figure 5 : Les régions naturelles ardéchoises

Figure 6 : Synthèse principe de l'enquête pastorale

Figure 7 : Le rythme des enquêtes pastorales sur les 40 dernières années

Figure 8 : Ensemble des partenaires de l'enquête pastorale

Introduction

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités relatives à l'utilisation des espaces naturels par le pâturage des troupeaux. En France, le domaine pastoral s'étend sur près de 5 millions d'hectares et concerne 60 000 exploitations agricoles, 18% des élevages et 22% du cheptel national. (Legéard, 2006) Les pratiques pastorales sont souvent rattachées au domaine montagnard, mais elles se retrouvent pourtant dans des territoires aux profils très divers: elles sont présentes partout. Des montagnes des Vosges au Pays Basque, en passant par les plaines de la Crau ou encore dans les zones sèches de Méditerranée.

Ce n'est que tardivement, dans le courant des années 1970, que le pastoralisme suscite l'intérêt des pouvoirs publics. En effet en 1972, la loi pastorale est promulguée en France. Cette dernière met en place des outils juridiques adaptés aux enjeux des activités pastorales et notamment à la problématique du foncier. Au cours des années qui ont suivies ce regain d'intérêt pour l'activité pastorale, de nombreuses politiques ont été mises en place afin de la soutenir.

Pour soutenir ces pratiques, il est indispensable d'en améliorer sans cesse la connaissance et de mesurer leur évolution au cours des dernières décennies. Depuis les années 1970, les enquêtes pastorales successives, menées dans les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur s'attachent à développer et approfondir les connaissances sur cette activité, sans cesse en évolution. Elles consistent à recenser les surfaces pastorales et à collecter pour chacune d'entre elles des informations relatives à leurs modalités de gestion. Les résultats découlant de ces enquêtes permettent de mettre en place des mesures de soutien adaptées aux enjeux ainsi identifiés.

Le stage réalisé au sein de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Ardèche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle enquête pastorale lancée en 2012. Suite à la première phase d'enquête réalisée dans la moitié sud du département ardéchois, ce stage permet d'étendre les connaissances à la moitié nord. Cette enquête va notamment permettre d'estimer l'étendue réelle des activités pastorales, et d'en améliorer la connaissance concernant les modes de gestions.

La problématique qui guidera le contenu de ce mémoire est la suivante :

Quelles sont les caractéristiques des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion en Ardèche et quels enjeux les exploitations pastorales rencontrent-elles sur ce territoire?

Dans une première partie, nous aborderons le contexte de la mise en place de l'enquête pastorale ainsi que ses évolutions et la méthodologie associée.

Dans un second temps, les données cartographiques et les informations recueillies sur la gestion des surfaces pastorales seront analysés. Un aperçu général sur tout le territoire enquêté en Ardèche sera présenté, avant d'analyser plus en détail deux territoires.

Suite à cette analyse, une réflexion autour des enjeux identifiés au cours de la réalisation de l'enquête sera menée. Les avis des éleveurs rencontrés et les observations faites tout au long de la conduite de l'étude permettront d'explicitier ces enjeux.

Enfin, l'étude se terminera par des commentaires sur les limites rencontrées durant sa réalisation.

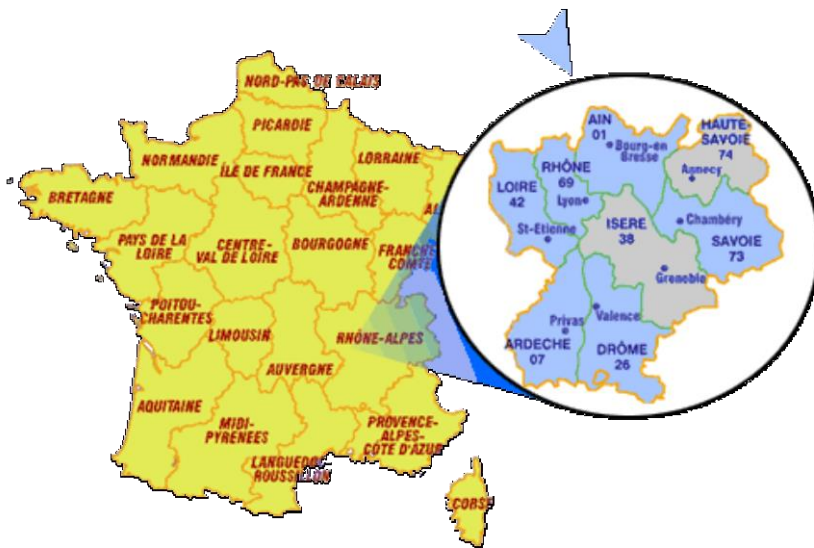


Figure 1 : L'Ardèche au sein de la région Rhône Alpes

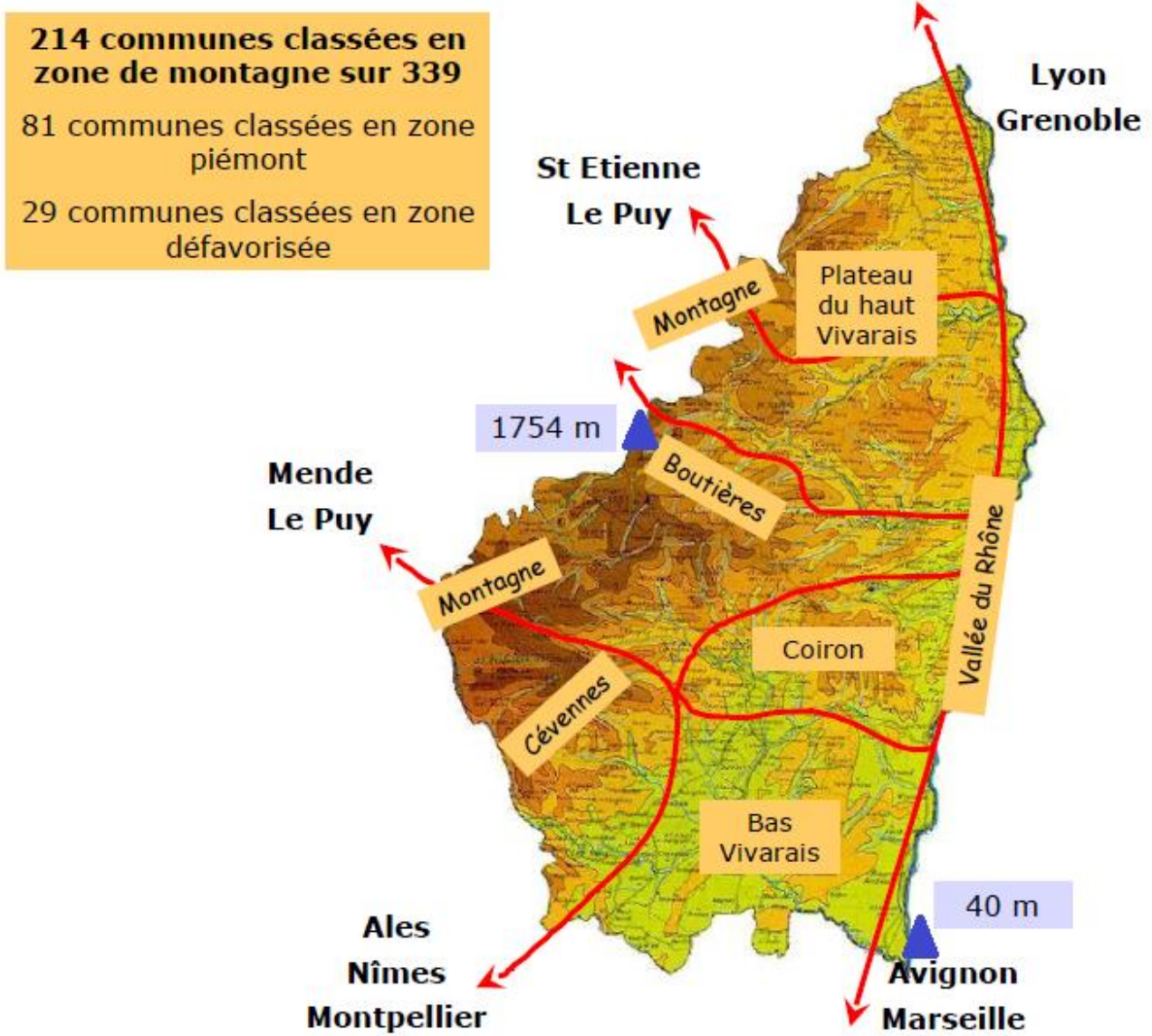


Figure 2 : Relief ardéchois et grandes voies de communication

1. Le pastoralisme en Ardèche et les politiques menées

1.1. Le pastoralisme, une activité agricole aux multiples fonctions

Tout d'abord, il est nécessaire de définir plus précisément ce qu'est le pastoralisme. D'après l'Association Française de Pastoralisme, le pastoralisme regroupe « l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux. »

Cette activité de production (élevages allaitants ou laitiers, avec transformation éventuelle pour la production de fromage) peut s'exercer sur des surfaces pastorales proches des sièges d'exploitation (parcours et estives locales) ou s'organiser à l'échelle régionale ou interrégionale en ayant recours aux transhumances estivales ou hivernales.

La relation homme / animal / territoire est la clef de voûte du système d'élevage pastoral. Les éleveurs et bergers doivent en effet s'appuyer sur des races animales adaptées et sur la complémentarité des milieux et des ressources pastorales pour satisfaire les besoins d'un troupeau en production tout en préservant la qualité et la richesse de ces milieux.

En France, le pastoralisme se caractérise par la diversité des systèmes d'élevage concernés (ovin, bovin, caprin, équin), l'étendue et la diversité des milieux naturels pâturés (estives de haute montagne, parcours méditerranéens, milieux humides de Camargue ou des Marais Atlantiques...) et la qualité de ses productions (agneaux labels, fromages AOC...)

D'autre part, outre sa fonction de production animale, le pastoralisme contribue fortement à la gestion des espaces naturels et à l'aménagement des territoires. En effet, le pâturage participe au maintien de milieux ouverts et donc à l'entretien des paysages et à la gestion de la biodiversité. D'autre part, la consommation des strates herbacées et arbustives par les animaux permet également de limiter les risques naturels tels que les avalanches en haute montagne ou les incendies de forêt dans les départements du sud de la France.

L'élevage pastoral a également une fonction économique et sociale primordiale dans des territoires dont les conditions de relief et de climat ne permettent pas l'implantation d'autres activités.

(Association Française de Pastoralisme, 2013)

Ainsi, le pastoralisme ne se limite pas à une activité de production, mais représente des enjeux forts pour le territoire et la société qui le compose.

1.2. L'Ardèche, une mosaïque de petites régions aux conditions de milieu spécifiques

1.2.1. Entre monts et vallées, un relief contrasté

Situé à l'extrême sud-ouest de la région Rhône-Alpes, le département de l'Ardèche se trouve en limite de trois autres régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. (Figure 1) Il est bordé, sur sa façade Est, par le fleuve Rhône sur environ 140 kilomètres.

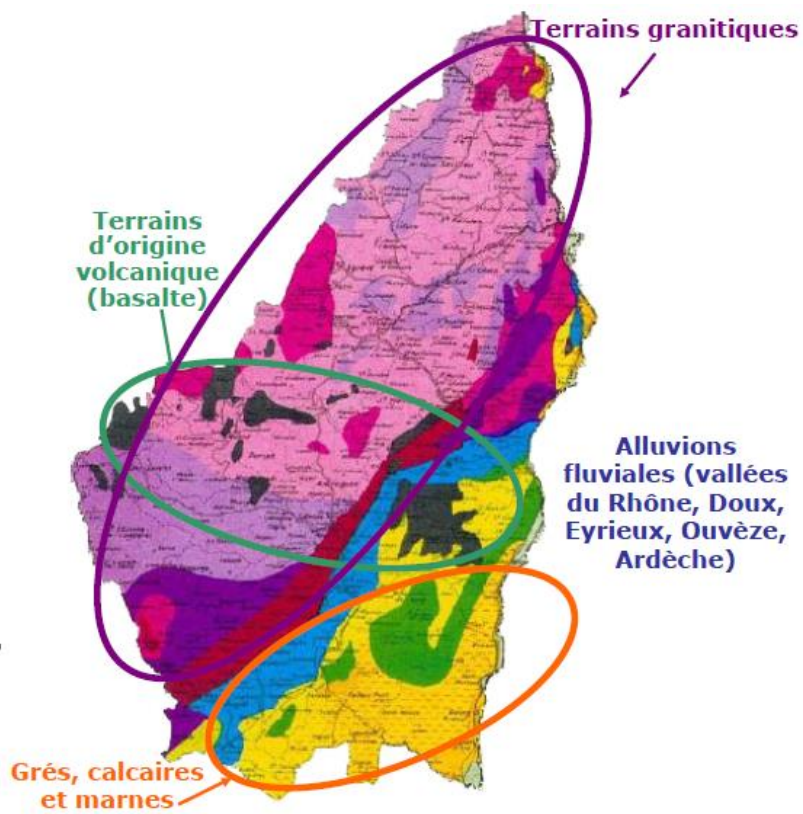


Figure 3 : Grands ensembles géologiques présents en Ardèche

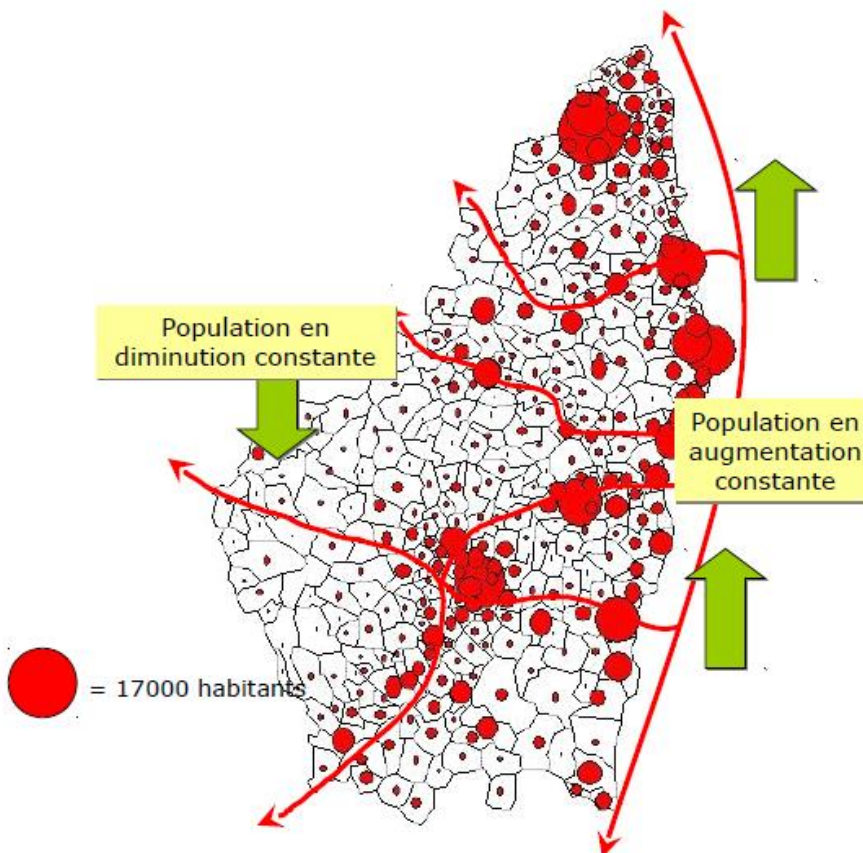


Figure 4 : Répartition de la population et dynamique d'évolution en Ardèche (INSEE estimations de population au 1^{er} janvier)

Constituant la frange orientale du Massif Central, le territoire ardéchois est fortement marqué par le relief. Ce dernier est entaillé de profondes vallées orientées d'Est en Ouest. Les $\frac{3}{4}$ du territoire ardéchois sont situés en zone de montagne. (Figure 2)

L'altitude en Ardèche varie de 40 m (plaine alluviale du Rhône) à 1 754 m (Mont Mézenc). Le relief contraint a largement influencé la localisation des hommes, des activités, des voies de communication et donc des échanges sur le territoire.

(Préfecture d'Ardèche, 2011)

D'autre part, l'Ardèche possède une palette géologique complexe avec quatre origines distinctes qui accentuent le contraste des petites régions. (Figure 3)

1.2.2. Un climat excessif et capricieux

Le climat de l'Ardèche est relativement varié, peut-être un des plus variés de France. Le département subit de nombreuses influences, entre un climat rhodanien semi-continentale dans le nord, un climat montagnard du Massif Central sur la façade est, et un climat rhodanien de transition dans le sud avec des influences océaniques et méditerranéennes. (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2014)

Le département est ainsi sujet à des événements climatiques variés et capable de cumuls de neige parfois très importants sur ses reliefs (congères atteignant 2-3 m voire plus signalées en 2005 par exemple), de recevoir des précipitations diluviennes lors des épisodes cévenols d'automne (ou parfois de printemps) notamment dans sa partie sud ou subir de fortes sécheresses. Il n'est pas non plus à l'abri de températures extrêmement basses (principalement sur les hauts-plateaux), ou extrêmement hautes (Bas Vivarais et vallée du Rhône). (Météo Massif Central, 2014)

1.2.3. Les régions naturelles ardéchoises

La configuration du département, en plus de donner lieu à des régions naturelles très variées, oriente et détermine la distribution de la population sur le territoire. Celle-ci, estimée à 320 736 habitants en janvier 2012, soit 56,7 habitants au km² (contre 117 hab/km² de moyenne nationale, (INSEE, 2013)), est très inégalement répartie sur le territoire, comme le montre la figure 4. (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2014)

Toutes ces caractéristiques font apparaître l'Ardèche comme une mosaïque de petites régions aux conditions de milieu spécifiques et à l'agriculture plurielle.

Parmi les nombreuses activités agricoles du département, l'élevage est lui-même très varié et les exploitations pastorales notamment sont diversifiées et spécifiques aux différents territoires que l'on rencontre. (Figure 5)

▪ **La vallée du Rhône**

Le Rhône constitue la limite entre les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

En termes de paysage, les coteaux et corniches qui dominent la vallée sont occupés par une végétation spontanée accrochée à la pente, excepté quand la nature du sol offre une possibilité d'exploitation (carrières) ou de mise en culture (vignes).

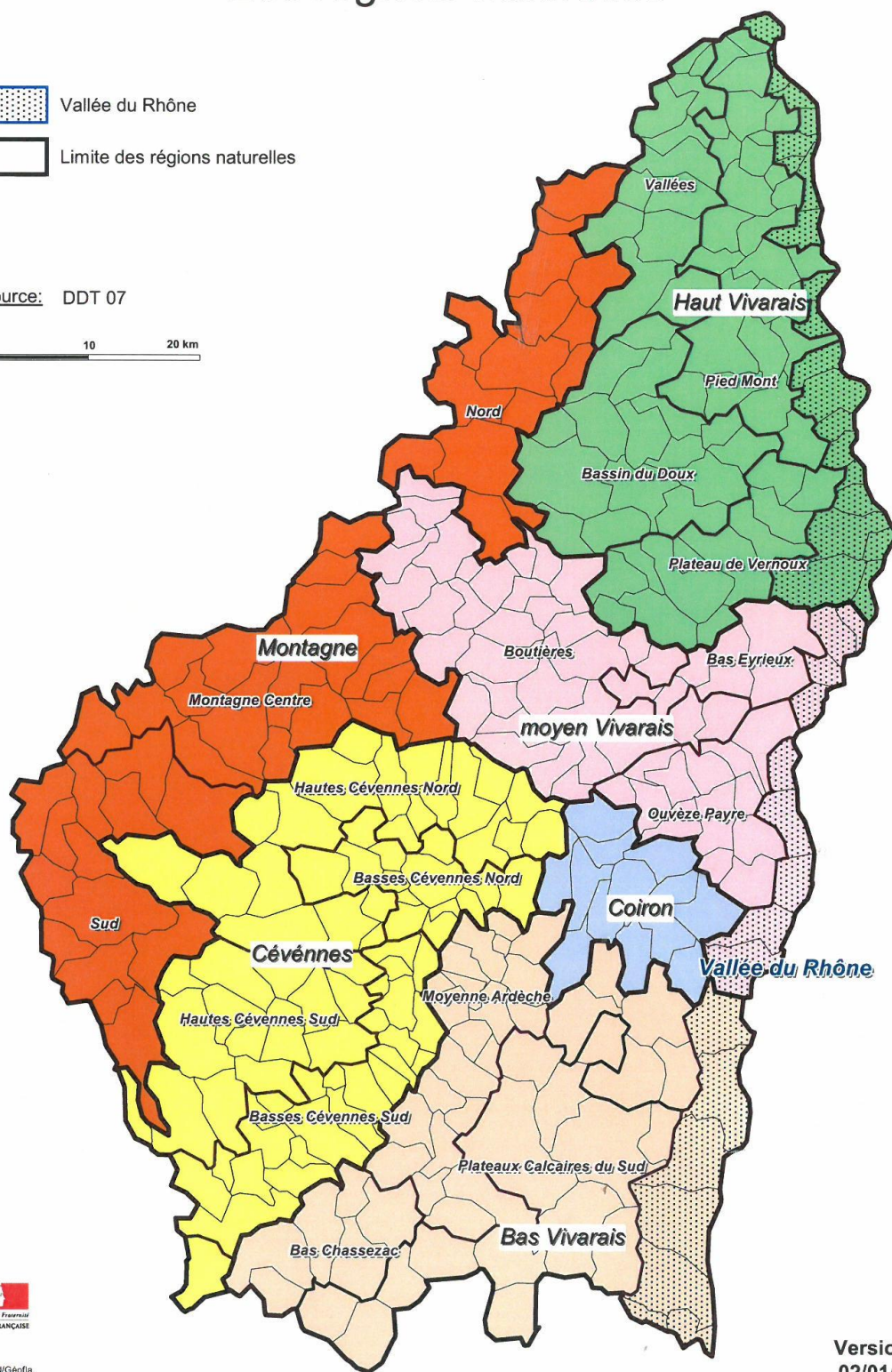
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Les régions naturelles

 Vallée du Rhône

 Limite des régions naturelles

Source: DDT 07

0 10 20 km



Sources : IGN/Géofla,
Réalisation : DDT 07/SUT/CT
\\D07-bdc3isup\SIG - Cartographie\Presentation07-Geographie 1 Régions Naturelles.WOR

Version du
02/01/2010

Figure 5 : Les régions naturelles ardéchoises

Toutefois, l'agriculture est fortement concurrencée par l'urbanisation qui s'étire le long du Rhône, entre RN 86, fleuve et voie ferrée. (Préfecture de l'Ardèche, 2013)

Ainsi, peu de pastoralisme est présent sur cette entité.

- **Le Haut Vivarais**

De la vallée du Rhône au Haut Vivarais, on passe rapidement d'un paysage méditerranéen (chênes verts et frênes) à des collines où se développent chênes et pins sylvestres. Ces collines présentent une mosaïque de prairies, de cultures fourragères et céréalières, de vergers même en altitude, en alternance avec des boisements sur les vallons et sur les reliefs où dominent les résineux.

En allant vers l'ouest, les caractères montagnards apparaissent : la forêt s'affirme, la prairie s'efface. Le paysage est très habité, sous forme de hameaux ou de fermes isolées.

L'étalement urbain est très présent sur les piémonts. Les terres agricoles laissent place à l'urbanisation, parfois avec une grande consommation de l'espace. (Préfecture de l'Ardèche, 2013)

L'élevage est dominant comme activité agricole (polyculture-élevage bovins et caprins) (Ardèche verte, 2012) mais est tout de même en recul. En effet, l'enfrichement est en forte augmentation sur les espaces ruraux les plus isolés, conséquence directe des difficultés de maintien de l'agriculture (Ardèche verte, 2012).

- **Le Moyen-Vivarais**

Cette région est structurée autour de la vallée de l'Eyrieux. Elle comprend, en amont, les Boutières où dominent gorges et vallées. En aval, dans le bas de l'Eyrieux, prédominent méandres et plaines alluviales.

Les activités se concentrent sur le fond de la vallée. L'ensoleillement et l'irrigation sont favorables aux cultures fruitières et intensives (vergers, production sous serre).

Cette région, orientée est-ouest offre un étagement très franc de la végétation, de la montagne à la méditerranée. Les paysages y sont donc très variés : hêtres, résineux, prairies d'élevage en amont, puis châtaigniers, et, en aval, chênes verts et pêchers.

Les parcelles proches des habitations et au pied des versants sont encore bien entretenues. Au-delà, les terrasses se dégradent et disparaissent du paysage sous une végétation de genêts et de fougères puis sous des cultures forestières composées en grande partie de résineux. Les châtaigneraies sont elles aussi gagnées par une végétation spontanée et subissent notamment la concurrence du pin maritime. (Préfecture de l'Ardèche, 2013)

- **La montagne ardéchoise**

La ligne de partage des eaux est déterminante dans la distinction entre Vivarais et Auvergne.

Par l'apparition de caractères montagnards, cette région naturelle affiche clairement son appartenance au Massif Central. Deux activités principales entraînent une simplification du paysage : l'exploitation agricole et l'exploitation forestière. (Préfecture de l'Ardèche, 2013)

L'élevage allaitant est dominant dans la partie nord, alors que le centre et le sud comportent une plus grande part d'exploitations laitières. Toutefois sur cette moitié sud, la production de viande est en forte progression devant le bovin lait. (CA07, Communautés de communes du plateau ardéchois, 2013).

- **Le Coiron**

Ce "socle" de basalte est une enclave du Massif central en pays méditerranéen. Il constitue une barrière entre haut Vivarais et basse Ardèche. Le col de l'Escrinet distingue le bassin de Privas de celui d'Aubenas.

L'exode rural massif qui a touché le Coiron a conduit à un enrichissement et à une avancée de la lande. Plus récemment, on constate l'apparition d'un habitat pavillonnaire diffus, de style néo-provençal, signe annonciateur d'une rupture franche avec l'habitat local montagnard. (Préfecture de l'Ardèche, 2013)

- **Les Cévennes**

La Cévenne ardéchoise se caractérise par des systèmes de vallées étroites, à fort dénivelé, dominées par de hauts serres orientés est-ouest. Elle est soumise à une double influence climatique, méditerranéenne et montagnarde, qui joue un rôle déterminant dans l'occupation des sols.

L'aval est situé en étage méditerranéen (olivier, chêne vert et pin maritime), la zone centrale en étage collinéen (châtaignier et chêne blanc), et les serres se trouvent à l'étage montagnard (hêtre, alisier et landes).

Une forte pression de l'urbanisation se fait sentir au débouché aval des vallées (Pont d'Ucel, autour de la déviation au nord d'Aubenas). Le développement du tourisme résidentiel lié à la qualité des sites et à l'attrait des rivières est significatif. (Préfecture de l'Ardèche, 2013)

- **Le Bas Vivarais**

Cette région est constituée d'un vaste ensemble de plateaux calcaires entaillés de gorges. Les gorges de l'Ardèche s'imposent comme la limite physique du sud du département.

Le caractère méditerranéen est très marqué en bas Vivarais, avec le climat de l'olivier. C'est là également que les hauts lieux touristiques se concentrent, liés au prestige des gorges de l'Ardèche en canyon sur 35 km.

L'attrait pour cette région et la pression résidentielle croissante risquent à court terme de compromettre la qualité des paysages. Cette pression s'exerce sous forme de mitage sur les coteaux, de campings le long des rivières et d'étalement urbain le long des routes.

(Préfecture de l'Ardèche, 2013)

Finalement, par sa situation géographique, son climat et ses reliefs variés, l'Ardèche est composée de nombreux territoires différents qui comportent chacun un type d'élevage pastoral bien spécifique. Ces systèmes sont aussi sujets à des enjeux variés, qui sont abordés à travers plusieurs politiques de soutien à l'activité.

1.3. De nombreuses politiques mises en place pour soutenir l'activité

Aux niveaux national et plus locaux, on constate une prise en compte de l'activité pastorale forte et de nombreuses politiques sont ainsi mises en place pour soutenir l'activité. Sans revenir sur l'historique de ces politiques, nous citerons uniquement celles par lesquelles l'Ardèche est concernée.

Des initiatives à plusieurs échelles peuvent être portées, comme c'est le cas pour la région Rhône-Alpes, qui a développé des politiques pastorales qui lui sont propres depuis plus de 30 ans. Notamment dans le cadre du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural (PRADR), en 2006, un nouveau dispositif a été créé : les Plans Pastoraux Territoriaux. Ils constituent des programmes d'action portés par des structures collectives (collectivités territoriales, Parcs Naturels, Groupements Pastoraux...) et ayant pour objectif de soutenir l'activité pastorale afin d'accompagner le développement durable des zones fragiles, de garantir l'entretien des espaces remarquables, et de valoriser les productions des exploitations pastorales. (Région Rhône-Alpes, 2010)

En Ardèche, un premier et unique plan pastoral a été mis en place à partir de 2011 pour une période de cinq ans, sur le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

D'autre part, un projet agro-environnemental et climatique est actuellement à l'étude sur un territoire regroupant le plateau ardéchois et le Parc des Monts d'Ardèche. Au sein de ce programme, des mesures spécifiques aux systèmes herbagers et pastoraux seront proposées. (Julie Thivol, 2014)

De plus, des actions portant sur le pastoralisme peuvent être intégrées à différents programmes tels que les PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural), les programmes LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) ou encore la Convention interrégionale du Massif Central.

Afin de définir des politiques pastorales cohérentes sur les territoires concernés, des études sont réalisées pour en identifier les besoins. L'enquête pastorale est un exemple de telles études.

2. L'enquête pastorale

2.1. Origine et évolutions de l'enquête

2.1.1. *Qu'est-ce que l'enquête pastorale ?*

L'enquête pastorale est une opération de recensement homogène et relativement exhaustif des surfaces pastorales d'un vaste territoire, visant à recueillir leur géolocalisation (selon leur organisation en unités de gestion) et un certain nombre d'informations relatives aux modalités de leur gestion pastorale.

Elle permet ainsi la constitution d'une base de données géoréférencée, exploitable sous les logiciels courants de Systèmes d'Information Géographique, permettant de nombreuses valorisations, à différentes échelles territoriales, et selon les attentes et problématiques des partenaires concernés.

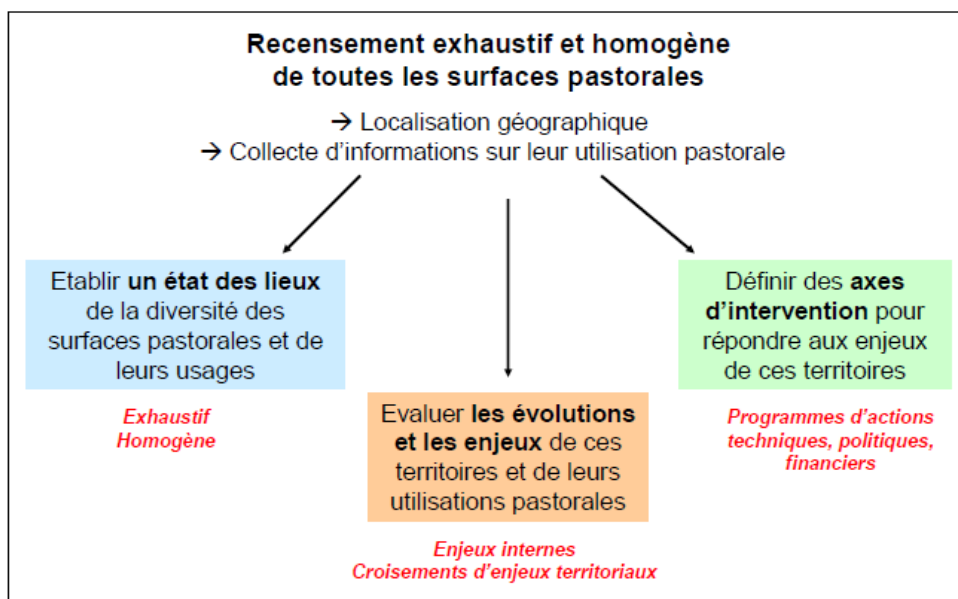


Figure 6 : Synthèse principe de l'enquête pastorale

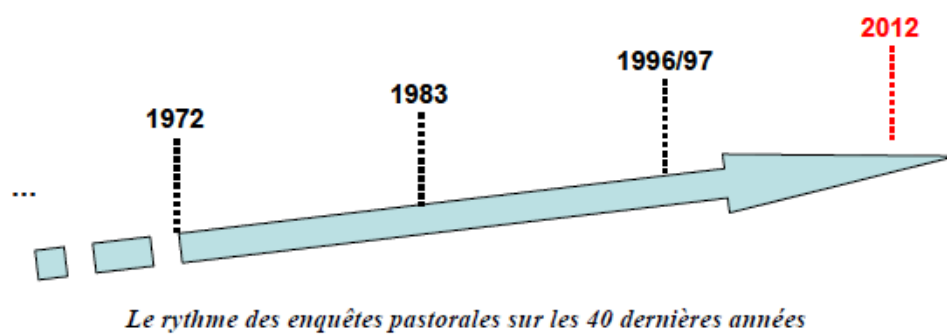


Figure 7 : Le rythme des enquêtes pastorales sur les 40 dernières années

Ainsi, outre l'intérêt que constitue une base de données relativement exhaustive des surfaces pastorales pour la conduite des actions de terrain, l'enquête pastorale a pour but de permettre l'élaboration d'un outil de réflexion et de pilotage des politiques pastorales et d'aménagement du territoire sur les espaces naturels pâturés par :

- La réalisation d'un état des lieux à un instant « t » de la diversité des surfaces pastorales et de leurs usages, en prenant ainsi le « pouls » des activités pastorales d'un territoire,
- La lecture des évolutions qui ont pu affecter l'usage de ces surfaces pastorales depuis la dernière opération de recensement,
- La synthèse et l'analyse de ces données pour la définition de programmes d'actions techniques, politiques et financiers permettant de répondre aux enjeux de ces territoires et des systèmes d'élevage qui les valorisent. (Suaci Alpes du Nord, 2012) (Figure 6)

2.1.2. Une procédure conduite tous les 10 à 15 ans

Depuis les années 60, une enquête pastorale a été conduite tous les 10 à 15 ans, la dernière sur le massif alpin et les territoires pastoraux des régions Rhône Alpes et PACA datant de 1996/1997. (Figure 7)

Ces opérations ont été associées à la mise en œuvre de politiques ambitieuses pour l'aménagement et la valorisation de ces espaces. En effet à chacune de ces étapes correspond un contexte bien particulier.

En 1972, on « redécouvre » le pastoralisme, l'immensité du territoire qu'il contribue à gérer ainsi que l'intérêt économique des unités fourragères extensives d'altitude. L'Institut National d'Etudes Rurales Montagnardes convainc les départements montagnards de s'intéresser à nouveau aux alpages. D'autre part, la « Loi Pastorale » lance trois outils complémentaires : les Associations Foncières Pastorales, les Groupements Pastoraux et les Conventions Pluriannuelles de Pâturage. Dans ce contexte-là, le besoin de disposer d'un état des lieux des surfaces pastorales, afin de mieux connaître les caractéristiques de ces zones, a justifié le lancement de l'enquête pastorale cette même année. Les élus, professionnels agricoles et les administrations se mobilisent donc, et l'Etat, initiateur de l'enquête et de la Loi 1972, finance à cette époque la majorité des travaux d'améliorations pastorales.

L'initiative de l'enquête suivante, en 1983, revient à la région Rhône-Alpes qui, entre-temps, est devenue le premier partenaire financier des communes et groupements de propriétaires ou d'agriculteurs pour réaliser des travaux d'améliorations pastorales. (CEMAGREF de Grenoble, 1996)

En 1996, tous les acteurs du pastoralisme souhaitent à nouveau faire le point. En effet le contexte de l'agriculture des zones difficiles a bien changé : productions de qualité et Appellations d'Origine, gestion de l'espace et des paysages sont maintenant les maîtres mots pour le devenir des « terroirs ». Dans tout cela, les alpages représentent la spécificité des zones de montagne et la recherche constante d'équilibres entre l'herbe et l'arbre, entre espaces de production et espaces de loisir. Près de vingt-cinq ans après le lancement d'une politique spécifique pour les espaces pastoraux, il a donc

Partenaires techniques :



Partenaires politiques et financiers :



Figure 8 : Ensemble des partenaires de l'enquête pastorale

été entrepris d'en faire le bilan, en réalisant un nouveau recensement. (CEMAGREF de Grenoble, 1996)

2.1.3. Le projet d'une nouvelle démarche en 2012

Au cours des 15 années écoulées depuis la précédente enquête pastorale, de nombreux événements importants ont touché les élevages pastoraux et les espaces naturels qu'ils valorisent : réformes de la Politique Agricole Commune, développement des politiques environnementales, sécheresses et aléas climatiques, prédation par le loup... Dans le même temps, des programmes d'aménagement ambitieux ont été conduits, une animation de terrain a été menée pour l'organisation collective des éleveurs, la mobilisation du foncier, l'amélioration de l'équipement des pâturages...

Face à ces évolutions majeures et à leurs impacts certains sur les pratiques pastorales et la gestion des espaces pâturés, les partenaires du massif alpin ont exprimé, dès 2009, le besoin de disposer d'éléments objectifs et chiffrés, comme base de réflexion pour l'élaboration des prochains programmes d'intervention techniques, politiques et financiers.

Ainsi, un premier travail a été mené en 2010/2011, dans le cadre d'un large partenariat regroupant les organismes techniques et scientifiques et les partenaires politiques et financiers, afin de définir les bases méthodologiques d'une nouvelle enquête pastorale et d'évaluer les conditions de sa mise en œuvre sur les territoires pastoraux du massif alpin et des deux régions Rhône-Alpes et PACA.

Suite à cette étape, le recensement a été réalisé sur 3 années (2012, 2013, 2014), et permettra de disposer dès fin 2014 d'une base de données relativement exhaustive et de ses applications de valorisation.

2.2. Une action portée par de nombreux partenaires des deux régions

Depuis les premières réflexions en 2009 qui ont lancé la démarche jusqu'à la réalisation complète du travail sur l'ensemble des territoires pastoraux, cette nouvelle enquête pastorale est conçue et portée comme un véritable projet d'intérêt général et collectif par l'ensemble des partenaires. (Figure 8) La liste des partenaires techniques, politiques et financiers est présenté en annexe.

Un comité de pilotage assure le suivi et l'orientation du projet avec une réelle concertation entre ces partenaires. Le Suaci Alpes du Nord en est le maître d'ouvrage, dans le cadre d'une coordination du projet assurée conjointement avec le CERPAM, IRSTEA Grenoble et le réseau des services pastoraux des Alpes du Nord « Pastor'@lpes ». IRSTEA assure un accompagnement méthodologique et un suivi scientifique des résultats ; Les services pastoraux réalisent les réunions d'enquête de terrain sur leurs départements d'intervention.

2.2.1. Le Suaci Alpes de Nord

La vocation du Suaci Alpes du Nord est de préparer et d'accompagner les acteurs de l'agriculture alpine dans l'adaptation permanente de leur activité. Créé en 1965, cette structure est depuis 2008 un établissement public Oier (organisme inter établissement de réseau) composé des Chambres d'agriculture de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

C'est un pôle de compétences dont les activités sont organisées autour de quatre domaines :

- Politiques publiques
- Dynamiques territoriales
- Produits et marchés
- Agriculture, systèmes, environnement

(Suaci)

L'enquête pastorale constitue donc une des actions majeures du Suaci, qui a participé à la réalisation des dernières enquêtes également.

2.2.2. *Le CERPAM*

Le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée pour la gestion des espaces naturels par l'élevage est une association "loi 1901" de la Région PACA, créé en 1977, qui regroupe plusieurs types de membres qui contribuent à orienter les politiques pastorales et co-pilotent les activités de la structure.

Les travaux du CERPAM sont réalisés grâce au concours financier du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Région PACA, de l'Etat et de l'Union Européenne. Ils sont conduits en partenariat avec divers partenaires techniques et scientifiques, et en lien avec les structures pastorales des autres régions méditerranéennes et alpines. (CERPAM)

En contribuant à l'avenir des exploitations d'élevage, à la conservation des espaces naturels, à la vitalité des territoires de Provence, des Alpes et de la Méditerranée, le CERPAM est ainsi la structure référente en région PACA pour conduire l'enquête pastorale.

2.2.3. *L'Irstea Grenoble*

L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) est un organisme de recherche qui, depuis plus de 30 ans, travaille sur les enjeux majeurs d'une agriculture responsable et de l'aménagement durable des territoires, la gestion de l'eau et les risques associés, l'étude des écosystèmes complexes et de la biodiversité dans leurs interrelations avec les activités humaines.

Le centre Irstea de Grenoble développe des recherches et des expertises pour la connaissance et la gestion des écosystèmes, des territoires et des risques naturels en montagne. (IRSTEA)

Les compétences des chercheurs de cette structure sont donc logiquement mobilisées pour participer au projet d'enquête pastorale.

2.3. Un vaste territoire d'étude

Afin d'avoir une vision globale du vaste domaine pastoral du massif alpin et des deux régions, et en cohérence avec les grands mouvements de transhumance qui caractérisent les activités pastorales de ces territoires, ce recensement couvre l'ensemble des surfaces pastorales des départements de Rhône-Alpes et PACA.

2.4. Une enquête évoluant au cours des différentes sessions

Au cours des différentes enquêtes, la méthode de recensement a évolué notamment au niveau des critères de sélection des surfaces, et avec le changement des structures réalisant l'enquête.

D'une part, jusqu'en 1996-1997, le recensement était effectué par les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, alors qu'en 2012-2014 ce sont les services pastoraux de chaque département qui ont réalisé les enquêtes de terrain. Ce changement peut conduire à des différences dans la sélection des surfaces. En effet, malgré des critères méthodologiques précis, la nature même des surfaces pastorales induit une certaine approximation dans leur localisation, notamment dans la délimitation de leur périmètre (prise en compte ou non de certains espaces à faibles ressources tels que les éboulis enherbés des Alpes du Sud, difficultés à définir les limites d'exploration de certaines surfaces par les troupeaux...). (Suaci Alpes du Nord, 2014)

D'autre part, les critères de sélection ont changé entre les deux enquêtes.

Le recensement de 1996 conserve les grandes lignes, la forme et le contenu de ses devanciers (superficie, cheptel, équipements réalisés et en projet...). Cependant, son champ d'investigation est élargi au tourisme et à l'environnement ainsi qu'aux territoires pastoraux hors zone de montagne. De plus, il tentera d'approcher une évaluation du potentiel nouveau. (SCEES, DRAF, 1997)

Quant à lui, le recensement de 2012-2014 prend en compte un plus grand nombre de surfaces, en allant plus dans le détail concernant le type de surfaces recensées. Cette enquête est donc plus précise et se veut plus exhaustive que les précédentes. Cette différence induit de considérer avec précaution les données des deux enquêtes pour analyser les évolutions entre les deux périodes. Il faudra ainsi faire attention à considérer des surfaces recensées sous les mêmes critères pour pouvoir les comparer et en analyser une éventuelle évolution.

2.5. La conduite du projet en Ardèche

Le département de l'Ardèche a débuté le recensement en 2013, tout comme les départements de la Loire et de l'Ain.

En effet, pour cette dernière session, les services pastoraux alpins ont été à l'initiative pour reprendre l'enquête et ont porté la réflexion sur le massif des Alpes uniquement dans un premier temps, l'Ardèche, la Loire et l'Ain n'étant pas inclus. Ils ont donc élaboré la méthodologie en se basant sur les caractéristiques du massif alpin seulement (les territoires test étant situés en Savoie, Haute Savoie, Isère et Drôme : *Vallée d'Abondance, Diois et Baronnies, Massif des Monges, Parc national des Ecrins, Beaufortain, Tarentaise, Vésubie, Trièves*).

Cependant, ces trois départements faisant partie de la Région, partenaire financier de l'enquête, et présentant également des territoires pastoraux, ils ont finalement été intégrés à l'enquête plus tardivement, en 2013.

Cette prise en compte plus tardive de l'Ardèche est importante à noter puisque nous verrons par la suite que la méthodologie commune proposée par les partenaires n'a pas été forcément bien adaptée à ce territoire.

La personne chargée de la réalisation de l'enquête sur le département est Gaëlle Grivel, conseillère en production ovine et animatrice pour le pastoralisme à la Chambre d'Agriculture. L'enquête a été conduite en deux temps, avec le recensement de la moitié sud de l'Ardèche en 2013, puis celui de la moitié nord en 2014. Pour chacune de ces deux étapes, une stagiaire a été recrutée afin d'aider à la réalisation du travail.

2.6. Inscription de la problématique au sein de l'enquête pastorale

Ce nouveau projet d'enquête répond notamment à la volonté de la Chambre d'agriculture de mieux connaître le pastoralisme sur son territoire. En effet, cela permettra de disposer d'éléments plus récents et plus exhaustifs sur l'activité pastorale, pouvant servir à établir un état des lieux actuels du pastoralisme en nord Ardèche, de même qu'il a été fait dans le sud en 2013.

Cela pourra également permettre de réviser les politiques pastorales menées sur le département, telles que le Plan Pastoral Territorial lancé en 2011, et servira de base de réflexion pour l'élaboration d'éventuels prochains programmes d'intervention.

Face aux évolutions qui ont touché les élevages pastoraux et les espaces naturels qu'ils valorisent, nous sommes ainsi amenés à nous interroger :

Quelles sont les caractéristiques des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion en Ardèche et quels enjeux les exploitations pastorales rencontrent-elles sur ce territoire?

3. Méthodologie

Des bases méthodologiques communes aux deux régions ont été proposées par l'ensemble des partenaires suite aux travaux menés en 2010/2011. Cette méthodologie a été adaptée au territoire de l'Ardèche, et la procédure suivie pour le recensement en 2014 est décrite dans cette partie.

3.1. Un recensement s'appuyant sur l'organisation de réunions d'enquête communales

La conduite d'entretiens individuels auprès de tous les éleveurs utilisateurs des surfaces pastorales étant inenvisageable dans le cadre d'une enquête pastorale sur de vastes territoires, le travail de recensement des surfaces et de collecte des données associées s'appuie sur l'organisation de réunions d'enquêtes communales rassemblant quelques personnes ressources des territoires. (Enquête pastorale Doc méthodo de référence Août 2012)

3.1.1. L'organisation des réunions d'enquête communales

Le principe des réunions d'enquête consiste donc à considérer que quelques personnes d'une commune, sélectionnées sur leur bonne connaissance de l'organisation du territoire et de ses activités d'élevage, peuvent, sur la base d'une carte précise du territoire communal (photos aériennes ou carte IGN), informer les enquêteurs sur la localisation et la gestion pastorale de l'ensemble des surfaces communales concernées. (Suaci Alpes du Nord, 2012)

La bonne réussite d'une réunion d'enquête dépend d'un certain nombre de facteurs, tout d'abord dans l'organisation de la réunion :

→ **Le choix des personnes ressources**

Dans le cas du recensement 2014 sur la moitié nord de l'Ardèche, les personnes ressources contactées et présentes en réunion ont essentiellement été des éleveurs, certains étant parfois élus responsables des questions agricoles dans leur commune, ou encore élu à la chambre d'agriculture. Certains chargés de mission de la Chambre d'agriculture, exerçant sur les territoires enquêtés, ont également été mobilisés.

Le choix des éleveurs à rencontrer s'est fait selon les étapes suivantes :

Une recherche a été effectuée dans la base de données du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), qui regroupe le nombre d'animaux (bovins, ovins et caprins) détenus par chaque individu (exploitant, particulier ou retraité) par commune, en 2013. Cela a permis de pré-sélectionner les personnes possédant un grand nombre d'animaux, en supposant qu'ils exploitaient ainsi la plus grande partie des surfaces pastorales de la commune.

Suite à cette sélection, un contact avec le maire de la commune ou bien un élu en charge des questions agricoles a généralement été pris, pour s'aider de leur bonne connaissance des exploitants de leur commune et discuter du choix des personnes. Ils ont ainsi pu nous renseigner sur les voisinages, les ententes entre exploitants (s'il était préférable de ne pas convoquer deux personnes en même temps) et éventuellement l'étendue pastorale de leur commune.

Ensuite, il y a eu prise de contact avec chaque éleveur sélectionné. Au cours de l'appel, la démarche de l'enquête pastorale leur a été présentée, l'invitation à la réunion concernant leur commune leur a été faite, et certaines informations leur ont été demandées afin d'affiner la sélection des participants. En effet, si l'éleveur connaissait les surfaces pâturées par ses voisins, cela permettait d'éviter de convoquer ces derniers. De plus, il pouvait nous informer si, malgré la recherche dans la base de données et le contact pris avec le maire, nous avions oublié une personne essentielle pour le recensement sur la commune.

Toutes ces étapes ont permis de choisir pertinemment les personnes ressources nécessaires pour réaliser un recensement optimal des surfaces.

Le nombre de personnes ressources contactées par commune a dépendu de l'étendue des surfaces pâturées, ainsi que de leur connaissance du territoire. En effet, pour certaines communes, il a été nécessaire de rencontrer quasiment tous les éleveurs du territoire afin d'accéder à l'information, alors que pour d'autres, une seule personne a pu nous renseigner pour tout le territoire.

Pour chaque commune, des éleveurs de tous les types de production (bovins, ovins, caprins) présents sur la commune ont été rencontrés. Cela a permis une assez bonne représentativité de la diversité des élevages. Seuls les propriétaires de chevaux ont été moins contactés, les autres éleveurs connaissant généralement bien les surfaces pâturées par ces derniers. Cela n'a donc pas impacté le recensement en lui-même des surfaces. Il est important de le signaler toutefois pour

l'analyse des discussions avec les personnes ressources. En effet, lors des réunions, les avis personnels des participants ont été recueillis et la moindre présence des éleveurs de chevaux conduit à une moins bonne représentativité de leur opinion, qui est à prendre en compte pour l'analyse des enjeux des territoires.

D'autre part, il est important de prendre du recul quant aux dires des personnes rencontrées. Concernant la localisation des surfaces, celle-ci peut être en partie vérifiée grâce à d'autres données telles que le fonds cartographique présentant les îlots déclarés à la PAC, qui permet d'identifier les surfaces déclarées en estives/lande et prairies permanentes, et d'observer d'éventuels oublis. Cependant, concernant les informations recueillies sur ces surfaces, et lors de la discussion sur les enjeux, seuls les avis des personnes sont entendus, et un certain recul est à prendre sur la justesse des données. Le fait de convoquer un nombre assez important de personnes par commune permet cependant d'avoir une information la plus fiable possible.

→ **La mobilisation et l'invitation des personnes ressources**

Comme il a été précisé précédemment, afin de s'assurer d'une réelle mobilisation et participation de ces personnes ressources, chacune d'elles a reçu une invitation individuelle et personnalisée.

Par ailleurs, au-delà du travail de recensement en tant que tel, ces réunions offraient un moment d'échange sur les problématiques pastorales de la commune en présence de représentants de la commune et des organismes techniques. Cet aspect a particulièrement intéressé les personnes ressources et a favorisé leur mobilisation.

De plus, les réunions ont eu lieu au sein des mairies des communes concernées, réduisant ainsi les déplacements des personnes ressources.

La prise de contact avec le maire permettait de réserver une salle pour la réunion. Généralement, la salle était disponible pour la demi-journée, voire la journée lorsque la commune était importante.

→ **La taille du territoire pastoral à traiter et le nombre de personnes convoquées par réunion**

Les réunions ont été organisées en plusieurs temps, selon l'étendue des surfaces pâturées sur la commune. En effet, les éleveurs ont été généralement convoqués par groupe de 2 ou 3, dans l'idéal situés dans le même secteur ou étant voisins, afin d'avoir un nombre de personnes suffisant pour que l'information soit précise et fiable, tout en évitant d'être trop nombreux pour ne pas faire attendre les participants et respecter leur disponibilité.

Ainsi les demi-journées de réunions étaient généralement décomposées en deux ou trois temps (entre 1h et 1h30 passée avec un groupe). Cela a permis notamment de s'adapter à l'emploi du temps des éleveurs, selon leur disponibilité.

D'autre part, selon la taille des communes et la complexité de leurs domaines pastoraux, les réunions ont été organisées à l'échelle d'une seule commune ou par regroupement de communes : 2 communes limitrophes en général, éventuellement plus dans les cas où ces dernières comportaient

un espace pastoral peu étendu. Pour certaines grandes communes, plusieurs demi-journées de réunions ont été organisées.

3.1.2. La conduite d'une réunion d'enquête

Les réunions se sont déroulées généralement en deux temps (décrits précisément ci-dessous) : le recensement des surfaces pastorales était effectué en première partie et, si le temps le permettait, une discussion sur les enjeux rencontrés par les exploitations pastorales du territoire était engagée.

Les étapes du recensement des surfaces

- 1- Présentation du principe général de l'enquête pastorale, de la méthode de recensement proposée et du déroulé de la réunion.
- 2- Projection des photographies aériennes ou des fonds cartographiques IGN (au 1/25 000ème) comme support de localisation des surfaces pastorales, en faisant simplement figurer les limites communales
- 3- Localisation de chaque entité pastorale identifiée :
 - Présentation des limites sur la carte projetée à l'écran par les éleveurs et saisie en direct sur le logiciel de cartographie QuantumGIS par un des deux enquêteurs
 - Le recensement se fait en deux temps : les Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive puis les Zones Pastorales (définition de ces entités dans la partie suivante)
- 4- Pour chaque entité pastorale dessinée, collecte des informations la caractérisant sur un questionnaire papier, par l'autre enquêteur. Ces informations ont été recueillies par des questions fermées. Ces données ont ensuite été saisies dans la base informatique de retour au bureau.

Les données collectées selon cette méthode sur les différents territoires seront ensuite centralisées et compilées pour constituer une base de données commune à l'ensemble des partenaires : la base de données des surfaces pastorales du massif alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

La discussion autour des enjeux

Lorsque le temps le permettait, quelques questions étaient ensuite posées aux éleveurs présents à propos des enjeux rencontrés par les exploitations pastorales sur le territoire.

Les questions posées étaient des questions ouvertes et générales dans un premier temps, afin de permettre aux interlocuteurs d'exprimer librement leur opinion sans les influencer :

Quels enjeux rencontrez-vous pour l'exploitation des surfaces pastorales ?

Quels sont les avantages et les inconvénients que vous pouvez rencontrer sur le territoire ?

Quelles peuvent-être les opportunités ou les menaces pouvant atteindre votre exploitation ?

Celle -ci nécessite-t-elle des besoins particuliers ?

Dans les cas où les interlocuteurs rencontraient des difficultés à répondre, la question était précisée :

Rencontrez-vous des enjeux concernant la production en elle-même ? Le foncier utilisé ?
L'environnement de l'exploitation ?

Des exemples pouvaient éventuellement être donnés, cependant cela pouvait avoir tendance à orienter les réponses des personnes, ce que l'on cherchait à éviter le plus possible.

D'autre part, comme il a déjà été dit précédemment, il est important de prendre du recul sur les informations collectées, du fait de la subjectivité des personnes, et du fait également que les personnes présentes pouvaient s'influencer entre elles.

Par ailleurs, la part consacrée à ces discussions a été très hétérogène selon les réunions. En effet, au début du recensement, un certain temps a été pris pour la prise en main du logiciel de cartographie et la familiarisation avec la méthodologie, ainsi la partie discussion sur les enjeux n'a pas été abordée lors des premières réunions. D'autre part, elle n'a pas pu l'être non plus pour certaines communes par manque de temps.

Ces questions n'ont donc pas pu être posées pour toutes les communes enquêtées, ou alors en partie, ce qui induit que pour certains territoires l'échantillon concerné n'est pas forcément tout à fait représentatif de la totalité de la zone.

3.2. Présentation de la zone d'étude

En 2014, le recensement concernait la moitié nord du département. Sur les 165 communes de la zone d'étude, seules 82 ont pu être enquêtées. Parmi celles-ci, 78 communes comportent des surfaces pastorales et ont fait l'objet de réunions d'enquête, alors que 4 d'entre elles n'ont pas fait l'objet de réunion, car la prise de contact préalable avec les mairies a révélé qu'aucune surface pastorale de plus de 10ha n'était présente.

Pour effectuer le recensement sur cette zone, 53 réunions d'enquête ont été organisées, dont 34 conduites par deux personnes (Gaëlle Grivel et moi même). J'ai assumé seule l'organisation et le déroulement des 19 dernières réunions. Un total de 180 personnes ressources a été rencontré, donnant une moyenne de 3,5 personnes présentes par réunion. La carte 1 présente les territoires enquêtés en 2013 et 2014.

3.3. Type de surfaces recensées

3.3.1. Définition des surfaces pastorales prises en compte

Afin de ne pas se limiter aux seuls espaces d'alpage ou d'estive mais de bien mettre en avant la diversité et l'ampleur des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition des surfaces à recenser, retenue par les acteurs de l'enquête, est la suivante :

« Surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins »

Dans cette définition générale, on retrouve donc bien toute la diversité des surfaces pastorales :

- **Diversité des types de milieux pastoraux concernés** : pelouses d'altitude, landes et garrigues, sous-bois pâturés et surfaces sylvopastorales...
- **Diversité des contextes géographiques** : de la plaine à la haute montagne
- **Diversité des fonctions pastorales de ces espaces** : Alpage et estive, fonction d'intersaison (parcours, zones intermédiaires, montagnettes...), fonction d'hivernage (parcours du sud de la France sur lesquels les troupeaux peuvent avoir un rôle de lutte contre les risques d'incendie)
- **Diversité des types d'usages pastoraux** : utilisation individuelle ou organisation collective des éleveurs, foncier en propriété ou en location, déplacements saisonniers des troupeaux ou proximité des sièges d'exploitation...

Cette définition générale est précisée par quelques éléments relatifs à la conduite de ces surfaces :

- Elles ne font l'objet d'aucune intervention mécanique de labour.
- Elles ne font pas l'objet de fauches pour de la récolte fourragère (des pratiques de fauche partielle ou occasionnelle de certaines unités peuvent toutefois être mise en œuvre).
- Elles peuvent faire l'objet d'amendements organiques (voir minéraux dans certains cas spécifiques).
- Elles peuvent faire l'objet d'interventions ponctuelles de broyage à finalité d'amélioration du potentiel pastoral.

A noter également que les prairies permanentes conduites de façon plus intensives, au regard du nombre de passages des animaux au pâturage, des niveaux de chargement, de fertilisation et de mécanisation, sont exclues du recensement.

Évolution depuis 1996/1997

Contrairement à l'enquête pastorale de 1996/1997, ce nouveau recensement intègre donc aussi les surfaces pastorales situées à moins d'une demi-heure de marche des sièges d'exploitation, autorisant ainsi un retour journalier des animaux.

L'enquête pastorale s'attache à recenser les surfaces utilisées l'année en cours ou l'année précédente si la réunion d'enquête se déroule avant la période de pâturage. Dans notre cas, ce sont donc les surfaces utilisées en 2013 qui ont été considérées. De plus, le recensement s'applique également aux surfaces pastorales qui ne sont plus utilisées (ce qui sous entend qu'elles ont donc déjà été utilisées quelques années auparavant). Dans ce dernier cas, concernant les informations collectées, seule l'année de la dernière utilisation et le motif d'arrêt de l'utilisation sont précisés. L'objectif de cette façon de procéder est d'identifier les surfaces qui ont eu une fonction pastorale et de comprendre la raison de l'arrêt de leur pâturage.

Il est important de préciser que le recensement concerne les surfaces réellement utilisées, y compris celles qui ne sont pas déclarées à la PAC par les éleveurs. Pour cette raison, et étant donné que les informations ne sont pas toujours collectées auprès des éleveurs concernés directement mais auprès d'autres personnes ressources, les données issues de l'enquête n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent être opposées aux données déclaratives des éleveurs. Ce point important a été un élément avancé pour rassurer les éleveurs contactés sur les informations communiquées.

De plus, contrairement à l'enquête de 1996-1997, aucun recensement de secteur potentiel n'est effectué, car en effet, chercher à localiser les surfaces pastorales potentielles de certaines communes reviendrait de façon caricaturale à considérer toutes les surfaces à l'intérieur des limites communales.

Chaque unité pastorale recensée correspond à des territoires pastoraux contigus et peut concerner un ou plusieurs utilisateurs pastoraux (individuels ou collectifs, tel que des groupements pastoraux ou des collectifs de fait). Un seuil de **10 hectares minimum** par unité pastorale a été fixé afin de ne pas complexifier le travail d'enquête, dont l'objectif est de pouvoir disposer de synthèses globales à l'échelle des territoires pastoraux et non de faire une analyse à une échelle plus fine. Néanmoins, pour certaines communes comportant des surfaces pastorales très divisées, et la plupart couvrant moins de 10ha, nous avons pris le parti de recenser ces dernières également, afin d'éviter que le pastoralisme ne soit considéré comme totalement absent de ces communes.

3.3.2. Un classement en deux types principaux pour plus de précision

L'enquête pastorale distingue deux types de surfaces à cartographier :

- **Les estives**, utilisées exclusivement l'été (la plupart du temps entre juin et octobre). Ces surfaces sont en général organisées en vastes unités de gestion et sont souvent suivies par les services pastoraux. Ces espaces étant donc relativement bien connus, ils sont recensés avec précision : **à chaque zone recensée correspond un utilisateur pastoral** (individuel ou collectif).

- **Les autres surfaces pastorales** (qui seront appelées dans la suite du mémoire **zones pastorales**). Ce sont des zones qui se caractérisent par leur **fonction d'intersaison ou d'hivernage**, mais peuvent aussi accueillir des animaux **l'été en complément**. Ces surfaces étant moins connues et faisant souvent l'objet d'un morcellement foncier important et de la présence d'un grand nombre d'utilisateurs, leur recensement sans entretien individuel avec chacun est complexe. Afin de mener à bien cet inventaire exhaustif tout en limitant les risques d'approximation, il a été décidé que ces zones pastorales correspondraient à **un ou plusieurs utilisateurs pastoraux**, du moment que les surfaces pastorales sont contiguës.

La méthodologie a sur ce point là-aussi évolué depuis la dernière enquête réalisée en 1996 : à l'époque, à chaque surface devait systématiquement correspondre un seul utilisateur pastoral, quelle que soit la période d'utilisation. Cela a là encore contribué à sous-estimer les surfaces utilisées en intersaison et en hivernage, celles-ci étant souvent de petite taille et n'étant donc pas comptabilisées.

3.4. Nature des informations collectées

Pour chaque entité, des informations la caractérisant et précisant son mode de gestion pastorale sont renseignées, de façon plus ou moins précise selon qu'il s'agisse d'une Unité Pastorale à fonction spécialisée d'estive (un seul gestionnaire pastoral) ou d'une Zone Pastorale (potentiellement plusieurs éleveurs utilisateurs).

Ces données s'organisent autour des thématiques suivantes :(voir en annexe le descriptif complet)

- **Les caractéristiques physiques du territoire** : étage altitudinal principal, surface en hectares (calculée avec le logiciel de cartographie), type de milieu
- **Le foncier** : types de propriété (privée, communale, autres), appartenance à un regroupement de propriétés (par exemple AFP), modes de faire-valoir (bail rural, accord verbal, propriété, etc.)
- **L'utilisation pastorale et le mode de conduite des troupeaux** : nombre d'utilisateurs, types d'animaux (ovins allaitants, vaches laitières, etc.) et effectifs, saisons pâturées (pour les estives davantage d'informations sont collectées, tel que le mode de conduite des troupeaux (garde, conduite en parcs), les dates de pâturage, le nombre de travailleurs, l'origine des troupeaux, etc.)

Concernant le type de propriété et le mode de faire-valoir, l'information a été recensée de manière qualitative. Par exemple pour le deuxième cas, les trois types de faire-valoir dominants ont été notés, par ordre d'importance. L'information collectée est ainsi plus précise que si seul le type dominant était demandé, tout en étant moins fine que si l'on demandait le pourcentage de chaque type différent.

Deux effectifs pour chaque type d'animaux ont été demandés : un effectif maximal, correspondant à la charge maximale d'animaux accueillie sur le pâturage, et un effectif au 15 juillet. Le choix d'une date précise permet de limiter les doubles comptages, puisque la plupart du temps les animaux transitent sur plusieurs surfaces pastorales et sont alors comptés plusieurs fois dans l'effectif maximal.

La réalisation de l'enquête pastorale dans le sud de l'Ardèche comportait, en complément de la méthodologie de base décrite ci-dessus, d'autres caractéristiques intéressantes à étudier. Ces données supplémentaires, qui apportent un enrichissement à l'analyse, sont les suivantes :

- **L'étendue du pastoralisme sous châtaigneraie**, une particularité du département : pour chaque zone il était ainsi demandé le pourcentage de la surface couverte par des châtaigniers en production (les animaux ne profitant donc que des châtaignes n'ayant pas été ramassées) ainsi que le pourcentage de la surface couverte par du taillis de châtaigniers (qui peut inclure d'anciennes châtaigneraies) : la ressource est plus importante que dans les châtaigneraies en production,
- **L'avenir des surfaces pastorales** : il était demandé aux personnes ressources si elles pensaient que les zones présentaient un fort risque d'abandon dans les prochaines années, ou si au contraire il n'y avait a priori pas d'inquiétude. C'est une information assez subjective, mais pouvant donner des indications sur les difficultés à maintenir les surfaces en milieu pastoral (éventuel abandon à cause de la déprise, de problèmes de foncier...)
- **Les modes de faire-valoir pour les autres surfaces pastorales**, qui ne sont pas utilisées exclusivement l'été : l'enquête pastorale prévoit à l'origine de collecter ces informations uniquement pour les estives, à cause de la complexité de la situation pour les zones pastorales. Cependant il a été jugé que les informations obtenues seraient d'un grand intérêt pour répondre à la problématique en Ardèche.

3.5. Traitement des données

Le recensement des surfaces pastorales réalisé dans le cadre de l'enquête a permis de disposer d'une importante source de données. Ces données ont été traitées par analyse cartographique à l'aide du

logiciel QuantumGis. D'autre part, afin de compléter cette analyse, les résultats ont été croisés avec d'autres sources d'information telles que :

- les résultats de l'enquête précédente de 1996-1997, ainsi que ceux de l'enquête réalisée sur la moitié sud du département, pour pouvoir les comparer et analyser l'évolution
- des études et diagnostics antérieurs réalisés sur des secteurs inclus dans la zone d'étude
- les échanges avec les chargés de mission des territoires enquêtés et autres techniciens de la chambre

Partie B : Résultats et discussion des données spatiales : caractérisation générale des surfaces pastorales et de leur mode de gestion

Dans cette partie, seront analysées les données cartographiques de l'enquête. Le recensement des surfaces pastorales et des informations concernant leur mode de gestion nous permettra d'établir un état des lieux des surfaces et exploitations pastorales sur le territoire ardéchois.

Pour chaque caractéristique abordée, un ou plusieurs enjeux pourront être soulevés, qui seront développés dans la partie suivante, grâce notamment aux informations recueillies au cours des discussions avec les éleveurs.

Une description globale sur l'ensemble de l'Ardèche nous permettra d'avoir un aperçu à l'échelle du département des diverses exploitations et surfaces pastorales que l'on y trouve. Pour cette partie, les résultats de l'enquête réalisée en 2013, par la stagiaire Maud Oberlin, dans la moitié sud du département, seront mobilisés.

1. L'Ardèche, territoire pastoral aux caractéristiques diverses

1.1. Un pastoralisme présent sur tout le département

Au total, 247 communes ont été enquêtées sur 340, soit 80 % de la surface du département. Sur cette zone d'étude, les surfaces pastorales utilisées représentent 94 664 ha. Un peu plus de 21 % de cette zone sont couverts par des surfaces pastorales.

Parmi ce total, les estives représentent 1 548 ha (1,6 % de l'ensemble des surfaces), et les autres zones 93 116 ha (98,4 %).

La carte 2 représente la localisation des zones pastorales et des estives sur le département. Les zones apparaissant très pastorales correspondent aux territoires comportant de nombreuses exploitations d'élevage tels que le plateau du Coiron, le plateau ardéchois et les Boutières.

On constate que dans la partie sud les surfaces sont moins nombreuses et plus éparées, au niveau des Cévennes et du bas Vivarais. Elles sont également peu présentes au niveau des vallées de l'Eyrieux et de l'Ouvèze. De plus, on identifie une entité en longueur sur la façade Est du département qui correspond à la vallée du Rhône, ne comportant aucune activité pastorale.

D'autre part, l'enquête apporte des informations supplémentaires sur les surfaces pastorales, puisqu'elle s'attache à recenser toutes les surfaces utilisées, y compris celles étant non déclarées à la PAC. Il est intéressant d'observer l'étendue concernée par ces dernières, et d'avoir ainsi un aperçu des surfaces pastorales réellement utilisées.

Sur la carte 3, sont superposées les surfaces déclarées à la PAC en prairies permanentes et estives landes, et celles recensées dans le cadre de l'enquête, donc réellement pâturées. Il est difficile de faire une comparaison ou un calcul exact des surfaces. En effet parmi les surfaces déclarées en prairies permanentes, certaines peuvent être fauchées, et ne sont donc pas prises en compte dans le recensement de l'enquête. Cependant, on constate que les surfaces pastorales recensées durant l'enquête sont plus nombreuses et étendues que les surfaces déclarées à la PAC. Ces terres non

déclarées se situent principalement dans la moitié sud du département. Plusieurs raisons permettent d'expliquer cela :

- de nombreuses surfaces sont utilisées pour partie par des utilisateurs non professionnels (pour accueillir un âne, quelques brebis par exemple) et ne sont donc pas déclarées,
- un certain nombre de surfaces pâturées concernent des bois, qui ne sont pas primables à la PAC et que peu d'utilisateurs déclarent,
- les surfaces exploitées sans maîtrise foncière (en accord verbal ou sans accord) sont, pour beaucoup d'entre elles, non déclarées,
- le système de calcul des aides (Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN), Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE), etc.) incite parfois les éleveurs à ne pas déclarer toutes les surfaces qu'ils exploitent (cette raison a d'ailleurs été avancée lors de réunions avec des personnes ressources). En effet, pour pouvoir obtenir ces aides le chargement des surfaces déclarées doit être compris entre un seuil minimal et un seuil maximal. Il existe une plage optimale pour laquelle un montant plus élevé d'aides est octroyé (Chambre d'Agriculture de Rhône Alpes, 2013). L'élevage pastoral étant très extensif en Ardèche, cela incite donc les éleveurs à ne déclarer qu'une partie de leurs surfaces pour que le calcul du chargement leur soit le plus favorable possible. Cela témoigne donc d'une inadaptation de cette aide aux particularités locales.

Ces résultats permettent donc d'identifier de « nouvelles » zones pastorales, ou bien de confirmer leur existence. Cela permet aussi d'appuyer le fait qu'il est important de considérer l'activité pastorale dans la gestion de ces territoires, puisqu'elle représente une activité non négligeable.

Ces données permettent donc d'identifier les territoires pastoraux ardéchois et de faire l'état des lieux des surfaces utilisées. Cependant, il est important de noter que ces résultats permettent d'avoir une vision à l'échelle du territoire, mais ne permettent pas une analyse plus poussée des systèmes pastoraux présents, notamment pour deux raisons.

D'une part, l'enquête s'attache à recenser toutes les surfaces utilisées par les animaux, mais la fréquence de passage n'est pas identifiée. Un nombre de passage maximum par saison a tout de même été fixé pour exclure les surfaces conduites de manière intensive. Cependant, on ne distingue pas les surfaces qui sont utilisées régulièrement et tous les ans, des surfaces utilisées plus occasionnellement mais tout de même essentielles pour l'exploitation, car pouvant représenter des surfaces « de sécurité » (par exemple, les sous-bois utilisés comme abris lors de fortes chaleurs, et apportant une ressource non négligeable lors de périodes de sécheresse et de faible production herbagère).

D'autre part, en ne recensant que les surfaces uniquement pâturées, on ne considère pas les autres surfaces utilisées par les exploitations pastorales, que sont les prés de fauche, pouvant également être pâturés après les coupes. Ces surfaces font partie intégrante des systèmes pastoraux, et il serait intéressant d'analyser la part des surfaces fauchées par rapport à celles seulement pâturées. Leur importance pour le système d'exploitation comme pour le territoire serait alors mise en avant. Par exemple, pour deux territoires différents, comportant la même étendue de surfaces pâturées, il peut y avoir :

- pour l'un, la surface équivalente en prés de fauche. Cela peut impliquer une autonomie fourragère plus conséquente, et une moindre importance des surfaces pastorales.
- pour l'autre, quasiment aucune surface fauchée, à cause d'un relief difficile par exemple, et dans ce cas le pastoralisme représente une activité essentielle et unique, et les surfaces pastorales la seule ressource utilisable pour le pâturage

Aucun aperçu plus précis de l'utilisation de ces surfaces, ni de l'importance qu'elles représentent pour l'exploitation n'est donc disponible. Cependant, l'enquête pastorale visant à établir un état des lieux à l'échelle des territoires et non des systèmes, ces informations ne sont donc pas nécessaires. Cette remarque est à retenir pour bien identifier le niveau de précision de ces données. Si le souhait est de s'en servir comme base pour élaborer des diagnostics ou programmes d'action, des informations supplémentaires seront nécessaires pour aller plus loin dans la compréhension du fonctionnement des systèmes pastoraux.

1.2. Des caractéristiques physiques impliquant une spécialisation de l'activité

1.2.1. L'altitude et la pente des surfaces, responsables de nombreuses particularités

La base de données de l'enquête classe les surfaces selon leur étage altitudinal en deux classes pour les estives (haute montagne et moyenne montagne) et trois pour les zones pastorales (moyenne montagne, piémont et plaine). La carte 4 permet de visualiser à quelle altitude se trouvent ces zones. On constate que la majorité des surfaces pastorales se trouvent à plus de 600m d'altitude.

Les surfaces pastorales ardéchoises se situent donc principalement en montagne et sur les piémonts, mais sont tout de même présentes à toutes altitudes, cela impliquant des caractéristiques physiques particulières et variées sur tout le département.

D'autre part, il est possible de réaliser une analyse plus approfondie en étudiant la valeur des pentes de ces surfaces pastorales, visibles sur la carte 5. On observe que de nombreuses surfaces pastorales recensées peuvent présenter une forte pente, notamment au niveau du territoire des Boutières et du bassin versant de l'Eyrieux.

Cet élément est notable car la pente est un facteur important jouant sur l'entretien des surfaces par mécanisation. En effet, cela montre que de nombreuses surfaces ne sont pas ou peu mécanisables, par un relief trop accidenté, et ne peuvent donc être entretenues que par le pâturage des animaux. L'activité pastorale accomplit donc une fonction d'entretien du paysage d'autant plus importante sur ces reliefs, ce qui peut représenter un enjeu majeur pour les exploitations pastorales mais également les territoires concernant, avec un aménagement du paysage et une dynamique rurale améliorés.

De plus, il est intéressant d'analyser le lien entre le relief du terrain et les zones abandonnées. On constate en effet, sur la carte 6, que plus de la moitié des surfaces abandonnées recensées se trouvent au niveau de fortes pentes, et présentent comme motif d'abandon un relief trop pentu, des difficultés d'accès et de mécanisation ou encore une certaine déprise. De plus la part de ces surfaces visibles sur la carte est minimisée pour deux raisons. D'une part, une grande partie des surfaces abandonnées n'a pas pu être recensée en 2014 par manque de temps. D'autre part, la zone non enquêtée est susceptible de présenter de telles surfaces. Ainsi, nous pouvons supposer qu'une plus

grande part de ces surfaces a été abandonnée à cause de la pente et des difficultés d'entretien que cela incombe. Les autres surfaces abandonnées l'ont été en majorité en raison de blocages au niveau du foncier.

1.2.2. Le type de milieu, élément essentiel dans la fonction des surfaces

Une des informations recueillie durant l'enquête est le milieu dominant présent sur la surface cartographiée. L'enquête pastorale distingue les milieux suivants:

- les surfaces en herbe : prairies naturelles, pelouses,
- les landes : landes, garrigues, surfaces en herbe avec embroussaillement
- les sous-bois pâturés et les surfaces avec alternance entre zones en herbe et bois
- enfin les zones pour lesquelles aucun type de milieu n'apparaît comme dominant sont renseignées par « divers, forte hétérogénéité »

Le type de milieux est défini pour chaque zone d'après les dires des personnes rencontrées ou à l'appréciation de l'enquêteur.

La carte 7 présente la localisation des milieux dominants parmi les surfaces pastorales utilisées. On constate que la lande, représentant 55 % de la surface totale utilisée, est le milieu majoritaire. Elle se trouve sur toute la zone d'étude enquêtée. Les différences de relief et de climat vues précédemment peuvent supposer que différents types de landes sont présents sur le département, que ce soit au niveau du Bas Vivarais, du Plateau ardéchois ou sur les pentes des Boutières, apportant ainsi des ressources différentes aux exploitations présentes sur ces zones.

Le deuxième milieu le plus présent est constitué par les sous-bois, qui représentent 25% de la surface totale. Cela témoigne de l'importante valorisation de ce milieu par les exploitations pastorales, qui bénéficient non seulement d'un autre type de ressource que celles fournies par les prairies ou les landes, mais aussi d'un milieu à fonction d'abri pour les animaux en cas de forte chaleur ou de mauvais temps. Ces bois pâturés se situent principalement dans le sud du département, particulièrement au niveau du Bas Vivarais, mais sont également présents sur les contreforts de la vallée de l'Eyrieux. Ils sont cependant quasiment absents de la moitié nord du plateau ardéchois, qui est plus largement recouvert de landes ou de surfaces en herbe. Ces dernières constituent le troisième type de milieu présent, avec 12 % de la surface totale. Les surfaces fauchées n'étant pas recensées, on considère bien là les surfaces uniquement pâturées et non travaillées. On peut supposer que ce sont des surfaces difficilement mécanisables ou bien présentant une trop faible production d'herbe pour être fauchées, mais les exploitants peuvent aussi choisir de les valoriser uniquement par le pâturage.

Enfin, on trouve des zones à forte hétérogénéité à hauteur de 8 % de la surface totale, sur une grande partie du département. On constate cependant que le plateau du Coiron et les pentes des Cévennes sont particulièrement hétérogènes, avec autant de zones de chaque milieu, et plusieurs zones classées en « Divers ».

On retient donc l'importance de la lande et des sous-bois, qui, malgré une faible production d'herbe, présentent de nombreuses ressources variées bénéfiques aux animaux. Le pâturage sur ces zones plus ou moins fermées est précieux pour la prévention contre les incendies et l'entretien du paysage. Elles peuvent cependant présenter des contraintes plus élevées pour les utilisateurs

(débroussaillage, gestion des clôtures, vulnérabilité face aux nuisibles ou à la prédation...) et peuvent donc être plus sensibles que d'autres à la déprise agricole.

Il serait intéressant d'associer ces données avec celles des espèces animales présentes, et d'analyser ainsi un éventuel lien entre le milieu pâturé et l'espèce présente.

1.3. Une utilisation des surfaces en partie induite par ces caractéristiques

L'enquête pastorale met en avant certaines informations concernant l'utilisation des surfaces, avec le type d'espèces présentes, le nombre d'animaux et les périodes de pâturage.

1.3.1. Des espèces animales associées à chaque territoire

La carte 8 présente l'espèce dominante utilisant les surfaces pastorales, en termes d'Unité Gros Bovin (UGB). Cela permet d'identifier les grandes orientations des territoires, bien que la précision des données présentées sur cette carte ne soit pas suffisante pour les analyser plus en détail. On constate ainsi que le plateau ardéchois comprend majoritairement des exploitations bovines allaitantes et laitières. Les exploitations ovines sont, quant à elles, majoritaires au niveau des Boutières et du bassin versant de l'Eyrieux. Le plateau du Coiron présente ces deux types d'exploitation.

Dans le sud du département, au niveau du Bas Vivarais et des Cévennes, les exploitations sont plus hétérogènes. D'autre part, les exploitations des quatre communes enquêtées dans le nord semblent être à dominance bovine et laitière. De plus, on constate que les zones comportant majoritairement des chevaux sont réparties sur tout le territoire, tout comme celles accueillant des caprins.

Les effectifs des animaux recueillis lors du recensement ne seront pas étudiés ici. D'une part, ceux-ci sont très approximatifs car il a été difficile de savoir précisément combien d'animaux pouvaient accueillir les surfaces. D'autre part, l'analyse de ces données n'a pas été jugée nécessaire dans l'étude présentement réalisée.

1.3.2. Des périodes de pâturage variées

Les différentes périodes de pâturage sont présentées sur les cartes 9 et 10. On constate que la majorité des surfaces sont utilisées l'été, excepté celles situées dans le Bas Vivarais qui ne le sont pas, notamment en raison du climat très sec présent sur cette partie du département.

D'autre part, les zones situées sur le plateau du Coiron et dans les Boutières sont en grande majorité utilisées toute l'année. Celles au niveau du plateau ardéchois accueillent des animaux entre autre durant l'intersaison (printemps et automne), ou bien sur deux saisons consécutives uniquement (tels que printemps-été ou encore automne-hiver).

La Bas Vivarais est le territoire présentant la plus forte hétérogénéité d'utilisation, et correspond au seul territoire possédant des surfaces utilisées l'hiver uniquement. Le climat plus doux présent en hiver dans le sud explique cette utilisation.

1.4. Un foncier complexe

1.4.1. La nature de la propriété

Les trois principaux types de propriété des surfaces utilisées renseignés durant l'enquête sont résumés sur la carte 11. On constate que la grande majorité des zones identifiées sont exclusivement de la propriété privée : il s'agit donc du type dominant sur le territoire enquêté. D'autres types de propriété sont aussi représentés : les terrains sectionnaux (*les sectionnaux sont issus d'anciens droits d'usage et de propriété appartenant collectivement à des groupes d'habitants*), qui sont surtout présents au niveau du plateau ardéchois ; les terrains communaux, situés en majorité sur le plateau également, mais présents sur tout le territoire ; et enfin la propriété domaniale (il s'agit de toutes les surfaces gérées par l'Office National des Forêts), qui concerne quelques pâturages dispersés plutôt dans la moitié sud du département.

De nombreux types de propriétés apparaissant sur le plateau ardéchois, on peut supposer qu'il existe différents types de gestion du foncier pouvant présenter des enjeux particuliers.

En plus de la caractérisation de la propriété des surfaces utilisées, le mode de faire-valoir est une information essentielle pour analyser la gestion du foncier.

1.4.2. Des modes de faire-valoir variés

La carte 12 présente le mode de faire-valoir majoritaire sur chaque zone pastorale. On constate que les utilisateurs sont majoritairement propriétaires pour 44 % de la surface totale utilisée. Ces surfaces en propriété se trouvent sur tout le département, bien qu'elles soient peu nombreuses dans le Bas Vivarais. On remarque que le plateau du Coiron est très majoritairement en propriété. Le deuxième mode de faire-valoir est le bail rural, majoritairement présent sur 27 % de la surface utilisée. Ces deux modes de faire-valoir reflètent une bonne maîtrise du foncier dans les secteurs concernés. En effet ils apportent une certaine sécurité aux utilisateurs puisqu'ils garantissent le droit d'utilisation pendant un temps déterminé (9 ans minimum), permettant ainsi aux agriculteurs de se projeter à plus ou moins long terme (à travers des aménagements du pâturage par exemple : clôtures, points d'eau, débroussaillage, etc...).

Le type de faire-valoir moins sécurisé que sont les accords verbaux représente cependant 23 % de la surface totale, quasiment autant que les baux ruraux. Ils se situent sur tout le département, en particulier dans le Bas Vivarais, et sont peu présents sur le plateau du Coiron et le plateau ardéchois. Ces accords verbaux placent les utilisateurs dans une situation précaire, puisque les surfaces peuvent leur être retirées subitement, et cela ne les incite pas à faire des aménagements ou des projets. Tout cela peut donc représenter une menace pour l'activité pastorale.

On observe que d'autres modes de faire-valoir sont présents sur le territoire avec notamment des conventions pluriannuelles de pâturage principalement dans le sud, ou encore des droits d'usage au niveau du sud du plateau ardéchois.

En définitive, et en considérant les résultats au niveau départemental, l'ensemble des surfaces pastorales présente globalement les mêmes caractéristiques générales, avec cependant une certaine complexité notée au niveau du plateau ardéchois.

2. Description de deux territoires d'exemple

Afin d'étudier plus spécifiquement les communes enquêtées en 2014, deux territoires ont été choisis, majoritairement présent sur la zone d'étude 2014 : le plateau ardéchois et les Boutières - bassin versant de l'Eyrieux.

Les territoires des vallées de l'Eyrieux et de l'Ouvèze présentant peu de surfaces pastorales homogènes, ne seront pas étudiés ici.

De par leurs caractéristiques, les autres communes enquêtées en 2014 ne peuvent pas se rattacher à ces territoires, mais appartiennent à d'autres ensembles, qui n'ont pas pu être identifiés ici par le manque de données. Ainsi, il ne serait pas cohérent d'étudier ces quelques communes en marge. Il a donc été choisi de ne se concentrer que sur les deux territoires cités précédemment.

Pour chacun de ces territoires, un descriptif plus détaillé des données pourrait être réalisé, cependant, et par souci de synthèse, il a été choisi de ne développer que les caractéristiques pouvant présenter un enjeu majeur pour le territoire.

2.1. Le plateau ardéchois

Comme vu précédemment dans la description générale de l'Ardèche, le plateau ardéchois est un territoire de haute altitude, comprise entre 1 000 m et 1 400 m, présentant de nombreuses surfaces pastorales puisqu'elles couvrent 32 %. Celles-ci sont réparties également sur l'ensemble de ce territoire, excepté les quatre communes situées plus au nord, qui comportent moins de zones. C'est une zone de faible pente, présentant en majorité des pâturages en landes, mais possédant une forte proportion de surfaces en herbe également. Les exploitations bovines y sont dominantes. La haute altitude et la localisation du plateau expliquent notamment son climat assez rude, ce qui induit des hivers longs et une période de pâturage plus courte.

La principale raison d'abandon de surfaces sur le territoire est liée à des conflits dans la gestion du foncier. En effet, celle-ci est particulièrement problématique sur ce territoire du fait des différents types de propriété présents et de l'importante pression foncière.

2.2. Les Boutières et le bassin versant de l'Eyrieux

Les Boutières et le bassin versant de l'Eyrieux constituent un ensemble de pentes, situé entre 600 et 1200m. C'est également un territoire fortement pastoral, avec 31 % du territoire recouvert par des surfaces pastorales. Celles-ci sont majoritairement situées dans la moitié sud-est de la zone. Elles sont en majorité recouvertes de landes, et sont destinées au pâturage d'ovins. Sur ce territoire, les surfaces abandonnées en raison de la déprise et du relief accidenté sont majoritaires. Ce constat nous amène à supposer que le phénomène de fermeture des milieux est particulièrement présent sur ce territoire, et peut représenter un fort enjeu.

L'analyse cartographique des données de l'enquête a permis d'identifier des territoires pastoraux aux caractéristiques homogènes, mais aussi d'émettre des hypothèses quant aux enjeux pouvant être rencontrés par les exploitations pastorales.

Ces hypothèses ont pu être vérifiées grâce notamment aux échanges avec les éleveurs lors des réunions d'enquête, aux discussions avec les chargés de mission des territoires et aux études précédemment réalisées sur le département.

Les enjeux présentés dans cette partie ne sont pas exhaustifs et seuls certains d'entre eux sont particulièrement abordés.

1. Enjeux rencontrés par les exploitations pastorales en Ardèche

Lors des réunions d'enquête, un certain nombre d'enjeux a été soulevé par les éleveurs, concernant leurs exploitations, leurs territoires mais aussi les politiques agricoles... Une prise de recul a été nécessaire sur ces dires notamment du fait de l'objectivité des personnes rencontrées et du déroulement de l'entretien. En effet, les questions posées étaient trop générales pour vraiment comprendre les références données par l'éleveur, cela pouvant conduire à une mauvaise interprétation des informations reçues. Les échanges avec les chargés de mission des territoires ont permis de confirmer ou de contredire ces enjeux. Cependant, un certain recul vis à vis des techniciens a aussi été nécessaire afin d'avoir un aperçu le plus objectif possible sur les problèmes soulevés.

D'autre part, certains enjeux n'ont pas été directement ciblés par les éleveurs mais ressortent de ma perception de la pertinence et de la mise en place des politiques d'aide, ainsi que de mon impression sur le système et la relation agriculteurs-porteurs de projet-politiques. J'ai tenté de prendre le plus de recul possible sur les points que j'avance, mais le manque d'échange avec les techniciens de la chambre et le manque de documentation sur les sujets évoqués ne m'ont pas permis d'avoir l'objectivité souhaitée concernant ces sujets. Les traits des points abordés dans cette partie seront donc grossiers, et il serait nécessaire d'approfondir l'analyse pour mieux comprendre les subtilités du système.

Cependant, bien qu'elles ne soient pas forcément toutes justifiées, mes impressions, celles des éleveurs et des techniciens sont un résultat en soit, car elles constituent un ressenti « brut », sans pré-avis, des acteurs de ce système.

D'autre part, la plupart des enjeux soulevés auront déjà été identifiés par les agents de la chambre, et aucune solution n'est évoquée en plus de celles déjà apportées. Simplement, la mise en évidence des enjeux déjà connus permet de confirmer qu'ils sont toujours présents aux yeux des personnes rencontrées et importants.

Dans un premier temps, seront abordés les enjeux principaux rencontrés par les exploitations pastorales en Ardèche, puis un aperçu plus détaillé des trois territoires étudiés sera réalisé.

1.1. Enjeux principaux sur tout le département

Tout d'abord, les enjeux rencontrés par les exploitations pastorales sur leur territoire plus particulièrement et cités lors des échanges avec les éleveurs, seront présentés, puis un aperçu des enjeux sur les politiques de soutien sera donné.

1.1.1. Des surfaces aux points forts à souligner

Il est important de souligner les avantages et points forts du territoire, pour pouvoir les « exploiter » de la meilleure façon, les maintenir et/ou les développer. De plus, il est, selon moi, important d'avoir un regard positif sur son territoire et de ne pas en voir seulement les inconvénients.

En réunion il était cependant difficile de recueillir cette vision des éleveurs. En effet, beaucoup d'entre eux développaient majoritairement des inconvénients. La formulation des questions et la discussion portée sur les difficultés pouvant être rencontrées n'ont certainement pas orienté les éleveurs sur ce côté positif.

- Type de milieu

Les avantages principaux relevés par les éleveurs concernent en premier lieu les atouts apportés par les différents milieux pastoraux. En effet, suivant les territoires, les personnes rencontrées ont souligné les qualités des ressources des surfaces en herbe, des landes et des sous-bois. Dans la moitié nord enquêtée en 2014, les qualités des surfaces herbagères ont été avancées sur le plateau ardéchois, et celles des landes et sous-bois au niveau des Boutières et du bassin versant de l'Eyrieux. Ces points seront approfondis dans la partie suivante, lors de l'analyse plus détaillée de ces deux territoires.

Concernant les territoires situés plus au sud, le Coiron est remarquable pour ses importantes surfaces en herbe mais également en lande. Les Cévennes sont quant à elle particulières par la forte proportion de châtaigniers pâturés, tout comme dans la partie sud-est des Boutières, qui représente un atout pour les exploitations présentes sur ces territoires.

- Climat, altitude, pente

Un deuxième avantage remarqué sur les territoires des Boutières et du Coiron, est tiré du relief et du climat présents sur ces territoires. En effet, dans les Boutières, certains éleveurs ont souligné que les différences d'altitudes et d'expositions sont un point fort car cela permet d'avoir un étalement de la pousse de la ressource sur la saison, et donc une période de pâturage plus longue. Le climat tempéré joue également sur la durée de cette période.

D'autre part, sur le plateau du Coiron, le climat présent permet également une utilisation quasi-annuelle des surfaces, bien que le relief soit moins hétérogène qu'au niveau des Boutières.

Le pâturage possible tout au long de l'année est un atout de ces territoires.

1.1.2. Plusieurs inconvénients rendant la gestion difficile

- Caractéristiques intrinsèques du territoire

Les éleveurs rencontrés ont pu soulever des inconvénients concernant le climat, l'altitude, la pente ou encore le milieu présent sur leurs territoires, tels que : une période de pâturage trop courte (Plateau ardéchois) ou bien des landes et sous-bois peu productifs et difficiles d'entretien. Cependant, afin de pouvoir juger si ces inconvénients ressentis par les éleveurs sont réellement des freins pour leurs exploitations, il faudrait pouvoir analyser plus en détail l'adaptation de leur système à leur territoire, et si les inconvénients qu'ils soulèvent en sont réellement. Cette question sera abordée plus dans le détail dans la partie suivante, avec les exemples du plateau ardéchois et des Boutières.

- Un foncier délicat

Les enquêtes réalisées en 2013 et 2014 ont pu relever plusieurs problématiques liées à la gestion du foncier sur tout le territoire. Ainsi, il a pu être constaté qu'un certain morcellement du parcellaire était présent sur quasiment tout le territoire enquêté. D'autre part, la pression foncière y est présente sous plusieurs formes, en particulier : dans le Bas Vivarais, principalement avec l'essor du tourisme ; au niveau du plateau ardéchois, en raison de conflits d'usage locaux ; sur tout le territoire, à cause de la réticence des propriétaires à louer leurs terres, pour en garder le monopole en vue d'une meilleure valorisation possible.

Ces problématiques seront abordées plus en détail dans les parties suivantes.

- Autres enjeux

D'autres enjeux non développés ici sont également présents sur le territoire, tels que la transmission des grandes exploitations sur le plateau ardéchois, l'autonomie alimentaire faible dans les Cévennes et les Boutières ou encore les risques d'incendies dans le Bas Vivarais. Une déprise agricole forte, présente sur l'ensemble du département, conduit à une fermeture des milieux. Enfin, les problématiques liées aux nuisibles (sangliers particulièrement) et prédateurs (loups) sont également très présentes en Ardèche.

Les points abordés dans les parties suivantes ressortent de l'enquête effectuée en 2014 et des discussions avec les éleveurs rencontrés.

1.1.3. Certains besoins ressentis par les éleveurs

Au cours des échanges avec les personnes rencontrées, il leur a été demandé s'ils présentaient des besoins particuliers sur leur territoire. Globalement, les principales requêtes entendues ont porté sur une réorganisation du foncier, pour obtenir des entités agricoles plus cohérentes, et des aides concernant du matériel : pour débroussailler ou bien pour faucher les petites terrasses et surfaces difficilement accessibles en tracteur par exemple.

Concernant la gestion du foncier, les éleveurs rencontrés ont notamment proposé de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des propriétaires aux bénéfices du pastoralisme et de l'exploitation de leurs terres, afin de réduire les blocages et d'améliorer l'accès au foncier.

D'autre part, les demandes faites à propos du matériel doivent être relativisées. En effet, ce point-là rejoint le fait que certaines exploitations ne sont pas forcément adaptées à leur territoire, et pourraient éviter un travail trop lourd de débroussaillage en gérant mieux leurs surfaces pastorales (problème de sous-pâturage). Dans ce cas, le temps accordé pour ce travail d'entretien serait moindre (pas de main d'œuvre supplémentaire), et le matériel serait moins usé (besoin moins important de renouvellement).

Cependant dans certains cas, une aide ciblée pour un certain type de matériel pourrait être bénéfique, comme par exemple pour les motofaucheuses permettant d'exploiter les petites terrasses fortement productives ou les zones difficiles d'accès.

- Un manque d'accompagnement technique ?

Suite aux discussions avec les éleveurs et les agents de la chambre, il m'a semblé que dans certains cas, une aide « humaine » d'accompagnement et de suivi des exploitations serait plus bénéfique que des subventions pour du matériel. De cette impression en ressort un éventuel besoin d'accompagnement technique plus marqué envers les exploitants.

Ce point est développé dans la partie suivante qui aborde plus particulièrement la pertinence de l'aide apportée aux éleveurs.

1.1.4. Réflexion sur l'agencement des politiques de soutien

- Manque de compréhension entre les agriculteurs et les techniciens ?

J'ai donc ressenti un besoin de la part des éleveurs d'avoir plus de suivi. Cependant il serait nécessaire de mieux se renseigner sur le suivi qui leur est apporté par les techniciens chambre (diagnostics d'exploitation, formations réalisées...) pour pouvoir juger si ce dernier est suffisant et si les arguments des éleveurs sont fondés.

Malgré le peu d'échanges avec les techniciens, j'ai tout de même ressenti qu'un certain manque de compréhension pouvait exister entre agriculteurs et techniciens. Il est nécessaire de préciser que le manque d'approfondissement de la question ne me permet pas d'affirmer que ce problème est présent en Ardèche, mais il est nécessaire de l'aborder, car il peut représenter une problématique pour les exploitations agricoles en général.

Il se peut qu'on ait, d'une part, un certain ressenti des agriculteurs : qui ont l'impression que les mesures « *tombent comme un cheveu sur la soupe, ne sont pas adaptées à leur système, parce que les personnes qui les conçoivent ne connaissent pas ou ne comprennent pas la réalité du terrain* ».

D'autre part, une certaine vision des techniciens : qui par exemple, pensent apporter l'aide nécessaire mais pas vraiment adaptée ; ou pensent consulter suffisamment les agriculteurs, mais que ceux-ci ne font pas les efforts nécessaires ; ou qui subissent les réglementations et les politiques supérieures, en les trouvant aussi peu adaptées, et en essayant de composer avec.

Suivant le ressenti des deux partis, cela peut conduire à une incompréhension et des difficultés pour soutenir au mieux les exploitations.

- Un certain manque de pertinence/cohérence des politiques ?

En parallèle des interactions entre techniciens et agriculteurs, se pose la question de la pertinence et de la cohérence des politiques proposées.

Ce point rejoint notamment la question des besoins réels des agriculteurs et de l'aide apportée, comme évoqué plus tôt par exemple : les agriculteurs ressentent un besoin de suivi plus marqué, mais la politique d'aide proposée apporte des subventions pour du matériel ? Le trait est grossi afin de soulever une éventuelle incohérence, mais celle-ci est peut-être seulement mineure, et pas forcément présente sur le territoire étudié.

Sans critiquer les politiques menées, les questions d'échelle considérée pour mener un projet, et de cohérence de ce projet en fonction du territoire choisi sont soulevées. Il me paraît important que les mesures proposées dans un projet de soutien concernent des caractéristiques homogènes et présentes sur tout le territoire considéré. Les particularités plus locales devraient alors être abordées dans des projets de plus petite échelle, pour être pertinemment traitées.

Dans un contexte de diminution des budgets des organismes de gestion du territoire tels que la Chambre d'Agriculture, il me semble nécessaire de trouver l'équilibre entre des projets suffisamment locaux pour être cohérents, mais portés à une échelle raisonnable pour valoriser au mieux le rapport entre le budget nécessaire et les bénéfices retirés.

- Surplus de réglementations, politiques, programmes d'action

Lors des échanges avec les éleveurs, il a également pu être constaté que ceux-ci ressentent un « trop-plein » de réglementations et de politiques. L'accumulation de telles mesures, le changement fréquent de certaines d'entre elles, l'augmentation du côté administratif dans les exploitations peuvent déstabiliser les agriculteurs qui peuvent rencontrer des difficultés à comprendre et gérer toutes les actions qui leur sont proposées (politiques de soutien) ou imposées (réglementations). D'autre part, un manque de connaissance ou de compréhension des politiques ou encore des droits ruraux peut conduire à des méprises concernant ceux-ci et à un effet réel opposé à celui escompté.

1.2. Analyse détaillée des enjeux sur deux territoires

Dans cette partie seront abordés plus en détail les enjeux principaux identifiés sur le plateau ardéchois et les Boutières, certaines comparaisons étant faites lorsqu'il était possible.

1.2.1. Des milieux différents aux problématiques variées

Comme il a été évoqué dans la présentation générale des enjeux en Ardèche, les types de milieu présents sur les surfaces pastorales peuvent représenter des avantages et des inconvénients pour les exploitations.

En effet, il a été souligné, dans quasiment tous les territoires comportant des sous-bois pâturés, que ce type de milieu apportait non seulement une ressource alimentaire intéressante pour les animaux, avec l'herbe, le feuillage des arbres et arbustes, les fruits des arbres (chênes et châtaigniers notamment), mais aussi un abri en cas de fortes chaleurs ou de mauvais temps. De plus, en période

de sécheresse, les surfaces herbagères découvertes peuvent être très peu productives, alors que les sous-bois seront moins impactés et présenteront une ressource non négligeable.

De même concernant la lande, bien qu'elle soit globalement vue comme un milieu difficile à entretenir et que la végétation la composant soit perçue comme « des broussailles » à éliminer, certains éleveurs relèvent la diversité des ressources qu'elle peut également présenter (jeunes pousses des genêts, certains arbustes intéressants...).

Cette vision se retrouve plus au niveau du territoire des Boutières et du bassin versant de l'Eyrieux, où ces milieux sont très présents, et les systèmes pastoraux adaptés à ceux-ci. Elle contraste avec la vision des éleveurs au niveau du plateau ardéchois par exemple, qui, pour ceux rencontrés, considèrent plus la lande comme un milieu peu productif et difficile à entretenir. Ils soulignent toutefois la bonne qualité de l'herbe présente sur le plateau.

Au vu des exploitations présentes sur ce territoire, comportant une plus grande part de surfaces herbagères de forte productivité et donc fauchées, nous pouvons émettre une hypothèse comme quoi les éleveurs comparent les landes et les sous-bois à ces surfaces et les considèrent moins intéressantes puisque moins productives. D'autre part, la majorité des exploitations sont des exploitations bovines, allaitantes et laitières, et l'on peut supposer que les espèces présentes valorisent moins bien les ressources que proposent les landes et les sous-bois, et repoussent moins l'avancée des broussailles. Cela peut contribuer à rendre ces surfaces moins intéressantes pour les éleveurs, puisque difficilement valorisables et difficiles d'entretien.

Malgré le faible nombre d'avis écoutés, et sans faire de généralités, il apparaît par exemple, une différence marquée entre un éleveur de brebis, valorisant les landes et les sous-bois et tirant un bon parti de son territoire, et un éleveur en bovins lait voisin, exploitant moins les landes et devant entretenir davantage ce milieu.

D'autre part, la même réflexion peut être portée à propos du climat du territoire. Certains éleveurs du plateau pointent du doigt une période de pâturage relativement courte à cause des hivers longs. Toutefois, bien que celle-ci soit en effet plus courte que sur d'autres territoires, c'est une caractéristique à prendre en compte et à laquelle les éleveurs doivent s'adapter.

Cette constatation nous amène à nous interroger sur l'adaptation des systèmes à leur territoire. Comme déjà abordé, les informations recueillies lors de l'enquête et du stage ne permettent pas d'analyser en détail les systèmes pastoraux ainsi que leur adaptation. Cependant, cela permet tout de même de soulever cet enjeu.

De la façon dont les agriculteurs perçoivent et gèrent leur milieu découlent des enjeux concernant l'entretien de ces surfaces.

1.2.2. Certaines difficultés pour l'entretien des parcelles

Au niveau du plateau ardéchois, plusieurs commentaires ont été recueillis concernant la difficulté de l'entretien des surfaces pastorales, du fait de la faible possibilité de mécanisation et du développement rapide des broussailles. Tout comme pour les inconvénients du type de milieu, ces commentaires sont à relativiser, car il faudrait pouvoir juger si les surfaces sont suffisamment bien gérées avec une pression de pâturage suffisante pour éviter au maximum l'embroussaillage et ainsi diminuer l'intervention mécanique par la suite.

Une analyse plus poussée des systèmes pastoraux est donc nécessaire pour approfondir ce point. De plus, parmi les éleveurs rencontrés, nombre d'entre eux sont conscients de l'importance d'un pâturage bien conduit, pour maîtriser au maximum l'avancée des broussailles. Cependant, ils soulèvent tout de même des difficultés techniques pour atteindre un pâturage optimal (*Par exemple : l'avancée des broussailles correspond souvent avec la repousse de l'herbe, et à cette période les bêtes iront pâturer préférentiellement cette dernière, temps durant lequel les broussailles vont s'accroître. Lorsque les animaux auront épuisé la ressource herbagère « facile », les broussailles seront à un stade trop avancé pour être comestibles*). En effet, pour la plupart de ces surfaces, une intervention mécanique est nécessaire même avec un pâturage optimal, le tout étant de la limiter dans la mesure du possible.

Pour remédier à la progression des broussailles, les solutions envisagées sont alors principalement le broyage et le brûlage dirigé. Le broyage étant délicat sur ces surfaces, du fait du relief accidenté et éventuellement en raison de la pierrosité du terrain, les éleveurs en ressortent l'inconvénient de l'usure du matériel et de l'important temps passé à l'entretien.

D'autre part, en particulier au niveau des Boutières et du bassin versant de l'Eyrieux, le brûlage dirigé est particulièrement utilisé. La plupart des éleveurs sont donc très sensibles à une éventuelle restriction des droits d'écobuage, pointant du doigt la fermeture accélérée des milieux si cette possibilité de « nettoyage » leur est supprimée. De même, cette méthode peut être nécessaire et bénéfique sur certains territoires, mais elle pourrait être évitée dans d'autres cas, par un pâturage mieux conduit.

L'enjeu soulevé par les éleveurs concernant la restriction des brûlages dirigés est donc à étudier plus finement, en analysant plus particulièrement la façon dont sont conduites les surfaces pâturées.

En conclusion, il en ressort qu'il faudrait pouvoir juger si les systèmes sont vraiment adaptés à leur territoire, pour identifier les réels points faibles auxquels ils font face, sans considérer les caractéristiques de leur environnement comme des « *contraintes bête noire avec une seule solution à la clé* » (dire d'un technicien de la chambre).

1.2.3. La déprise agricole, une menace directe au pastoralisme

Le phénomène de déprise agricole est notamment présent sur le territoire des Boutières et du bassin versant de l'Eyrieux. Cela a pu être constaté notamment par la forte présence de zones abandonnées, de l'avenir incertain de certaines zones, et des témoignages des éleveurs qui ont pu observer une importante diminution de l'activité agricole sur leur territoire. En analysant de plus près le RGA, nous pouvons constater qu'effectivement une diminution du nombre d'agriculteurs est observée et pouvant être plus marquée sur certains territoires.

L'abandon des surfaces est notamment dû au fait que, lors d'un départ en retraite, si l'exploitation n'est pas reprise entièrement par un nouvel exploitant, les surfaces sont souvent reprises par un ou plusieurs agriculteurs voisins. Cependant, la plupart du temps ceux-ci ne reprennent pas la totalité des surfaces de l'ancienne exploitation, et les zones les plus éloignées, les moins productives et les plus difficiles d'accès sont abandonnées.

Toutefois, il faut pouvoir prendre du recul sur les dires des agriculteurs, puisque par exemple, la vision des locaux concernant le fait qu'il y a peu de repreneurs, n'est pas forcément justifiée. En effet, d'éventuels repreneurs sont bien présents mais peuvent rencontrer d'autres difficultés lors de l'installation.

1.2.4. Une gestion du foncier délicate

Précédemment abordée lors de la description du département, la gestion du foncier constitue un enjeu majeur.

Tout d'abord, le morcellement du parcellaire peut-être important sur certaines communes de ces deux territoires. Il ne permet pas la création d'entités agricoles cohérentes et implique notamment des coûts de déplacement élevés. Cependant la réorganisation foncière n'est pas évidente à mettre en œuvre, notamment à cause de l'historique des parcelles et des perceptions locales, qui peuvent être à l'origine de blocages.

De plus, nous pouvons constater que de nombreux propriétaires sont réticents à signer un bail rural, qu'ils jugent trop contraignants de par leur durée (9 ans) et du droit de préemption auquel peuvent prétendre les locataires en fin de bail. De plus, le bail rural ne permet pas aux propriétaires d'envisager une autre activité sur leurs terres, alors que le pâturage n'est que saisonnier dans certaines régions. La plupart autorisent tout de même les agriculteurs à utiliser leurs terres, par accords verbaux, mais ceux-ci n'incitent pas les utilisateurs à s'investir dans l'entretien et l'aménagement des surfaces, car les surfaces peuvent leur être retirées rapidement. Ces accords sont donc précaires, et empêchent notamment l'installation de jeunes agriculteurs ou la formation de GAEC qui ne parviennent pas à constituer une Surface Minimum d'Installation (SMI) suffisante pour s'installer.

D'autre part, au niveau du plateau surtout, la pression foncière peut être « intra-muros » par les conflits d'intérêt entre éleveurs ardéchois, mais aussi « extra-muros » avec la présence d'éleveurs de départements voisins, comme la Haute-Loire ou la Lozère. L'utilisation des terres locales par des exploitants éloignés (éleveurs d'Ardèche mais venant d'un autre territoire, ou éleveurs du département voisin) peut être à l'origine de tensions, empêchant par exemple une réorganisation foncière cohérente. Cependant, il est important de noter que le phénomène inverse existe aussi, avec des éleveurs ardéchois utilisant des terres en Haute-Loire.

Enfin, la pression foncière, qu'elle soit due à la concurrence entre agriculteurs pour une même terre, ou bien exercée par les propriétaires qui hésitent à louer leurs terres, dans l'espoir qu'elles deviennent constructibles dans les prochaines années, peut entraîner un prix des locations particulièrement élevé pour les exploitants.

1.2.5. D'autres enjeux présents sur les territoires

D'autres enjeux ont pu être soulevés ou mis en évidence.

Tout d'abord, plusieurs éleveurs ont souligné l'importance de la valorisation des produits d'exploitation, pour obtenir une trésorerie suffisante. En effet, lorsque tous les efforts sont faits pour exploiter au mieux les ressources du territoire, il est essentiel pour l'exploitant de valoriser un minimum son produit. Certains agriculteurs rencontrés ont expliqué qu'il n'était pas dans leur

intérêt de puiser exclusivement dans les aides et les subventions qui leur étaient proposées pour s'assurer un revenu, mais qu'une fois le fonctionnement de l'exploitation assuré (avec le minimum d'aides possible), la mise en valeur du produit était essentielle pour s'assurer d'une marge suffisante.

D'autre part, il a pu être observé, en particulier en ce qui concerne la gestion du foncier, que les blocages locaux pouvaient être des freins au maintien ou au développement de l'activité pastorale. En effet, sur certains territoires, les locaux peuvent constituer un « cercle très fermé », au sein duquel il est difficile de s'intégrer pour quelqu'un venu de l'extérieur. Cela peut freiner l'installation de nouveaux agriculteurs sur ces territoires. De plus, les mentalités locales peuvent avoir une perception plus ou moins bonne sur les évolutions de leur territoire et la venue d'un agriculteur exerçant une activité différente de celle de son prédécesseur peut être mal vécue.

2. Les politiques menées sur les territoires pour répondre à ces enjeux

Afin de répondre aux différents enjeux présentés précédemment, de nombreuses politiques sont mises en œuvre sur le département, notamment telles que le Plan Pastoral Territorial (PPT), les Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural (PSADER), le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et les actions conduites par les techniciens sur le département.

Une analyse plus poussée sur l'adéquation entre les réels besoins de chaque territoire et l'aide déjà apportée, permettrait de cibler les améliorations à apporter pour soutenir au mieux l'activité pastorale.

Un travail de communication auprès des acteurs susceptibles de porter des projets pourrait être bénéfique. En effet, certains élus rencontrés ne mesurent pas l'importance du maintien du pastoralisme sur leur territoire, et n'entreprennent donc pas de projets pour soutenir cette activité. D'autre part, la gestion du foncier étant prioritaire dans beaucoup de cas, il est apparemment nécessaire de porter des actions à ce niveau-là.

1. Les limites méthodologiques de l'enquête

Tout d'abord, comme précisé dans le paragraphe 2.5, l'Ardèche fait partie des trois départements sur lesquels les tests méthodologiques n'ont pas été effectués, du fait d'avoir rejoint la procédure de l'enquête après la phase de réflexion sur la méthodologie à suivre. Cela explique donc que cette dernière ait été adaptée aux territoires du massif alpin, auxquels ne s'apparente pas le territoire ardéchois. De cela en découlent certaines limites portant sur la précision des données recueillies pour l'Ardèche.

En effet, concernant la taille des surfaces recensées, un seuil de 10ha a été fixé, au-dessous duquel le recensement des surfaces n'était pas réalisé. Ce dernier a été établi afin de ne pas complexifier le travail de l'enquête dont l'objectif est d'obtenir des synthèses globales à l'échelle des territoires pastoraux. (Suaci Alpes du Nord, 2012) Cependant, pour certaines communes ardéchoises, la quasi-totalité des surfaces pastorales sont inférieures à 10ha. Elles répondent bien à la définition donnée par la méthodologie, mais sont simplement plus éclatées et dispersées sur la commune, ce qui explique qu'aucune entité contiguë et atteignant le seuil fixé ne puisse être recensée, bien que l'étendue totale de ces surfaces sur ces communes soit importante. Aucune de ces surfaces n'est alors recensée, et les communes apparaissent non pastorales. Il est donc nécessaire de relativiser les conclusions qui en sont tirées.

La méthodologie initiale de l'enquête permet donc d'identifier les communes comportant un « certain type » de pastoralisme, avec des surfaces suffisamment étendues, mais ne prend pas en compte celles pouvant présenter une autre configuration.

Afin de ne pas laisser de côté ces communes, nous avons pris le parti de recenser, sur ces secteurs seulement, les surfaces en deçà de 10 ha, cela conduisant à une hétérogénéité des données à prendre en compte dans l'analyse des résultats. Ce choix a notamment impliqué un temps plus important passé à recenser les surfaces de ces communes.

D'autre part, d'autres difficultés ont pu apparaître au niveau de la définition des surfaces abandonnées et de celle des estives.

En effet, d'après la méthode de l'enquête, les surfaces abandonnées correspondent à des zones qui ont eu une fonction pastorale, suffisamment récente pour être dans la mémoire des personnes ressources (Suaci Alpes du Nord, 2012).

Les surfaces abandonnées depuis longtemps, ont été partiellement recensées. En effet pour certaines communes, cela ne concernait qu'une petite ou moyenne étendue. Cependant pour d'autres, par manque de temps ou bien parce que ces surfaces représentaient une étendue très importante (par exemple, quasiment tout un versant était pâturé il y a très longtemps, mais cela reviendrait à recenser toute la commune), elles n'ont pas été recensées.

2. Les problèmes rencontrés pour la conduite de l'enquête en 2014 dans la moitié nord

Plusieurs difficultés ont été rencontrées pour réaliser l'enquête dans la moitié nord du département, qui expliquent notamment le fait qu'une partie du territoire n'a pu être recensée par manque de temps.

Tout d'abord la période du recensement correspondait à une période habituellement chargée concernant les travaux agricoles. À cela s'est ajouté un climat très instable pour la saison, ce qui n'a pas facilité l'organisation du travail des agriculteurs. En effet, l'année a été particulièrement pluvieuse et cela a considérablement retardé les travaux de fauche, et étalé la période de fenaison. Ainsi, les agriculteurs étaient très occupés, donc moins disponibles et difficiles à mobiliser pour les réunions.

De plus, durant cette période, le temps passé avec les éleveurs volontaires consacraient un faible temps aux réunions du fait de leur charge de travail, et ceci n'a pas permis pas de discuter pleinement des enjeux du territoire, après avoir effectué le recensement cartographique.

D'autre part, la priorité a été de recenser en premier les surfaces actuellement utilisées. Ainsi, pour de nombreuses communes, les surfaces abandonnées n'ont pu être prises en compte par manque de temps. L'interprétation des résultats concernant ces surfaces en devient donc délicate, par le manque d'une partie des données.

Les autres difficultés rencontrées sont plus personnelles. Ma maître de stage s'est absentée trois mois durant le stage, de mi-juin à mi-septembre, ce qui a impacté le déroulement de l'enquête. En effet, devoir animer les réunions communales toute seule a été plus délicat, au niveau de la concentration et du temps passé en réunion.

De plus, lors des réunions effectuées ensemble, les remarques apportées par ma maître de stage me permettaient de prendre du recul par rapport aux personnes rencontrées, aux territoires enquêtés et aux enjeux évoqués. Une fois seule, il est possible que certaines particularités ou enjeux du territoire aient pu m'échapper et j'ai pu manquer de recul par rapport aux témoignages écoutés. Cependant, cela m'a permis de développer ce sens critique, et d'apprendre à analyser les informations recueillies en gardant du recul et en allant chercher les personnes susceptibles de m'apporter un autre regard sur celles-ci. Toutefois, il m'était possible de joindre ma maître de stage tout au long de ces trois mois pour pouvoir discuter de ces points.

D'autre part, j'ai rencontré des difficultés à combiner ma mission de réalisation de l'enquête pastorale avec l'élaboration et la réflexion autour de mon sujet de stage.

En effet, j'ai choisi d'accorder un certain temps aux discussions avec les personnes rencontrées autour des enjeux, car cela m'a paru intéressant pour mon sujet de stage et pour l'enquête en elle-même. Ce temps a pu être pris au détriment du recensement des surfaces en lui-même, et il a été difficile de faire une analyse plus poussée des territoires, tout en complétant au maximum la base de données de l'enquête.

Par ailleurs, j'aurai souhaité compléter mon analyse en la comparant avec des études déjà réalisées sur les territoires ou de la bibliographie générale sur les thèmes abordés. De même, au milieu de mon stage, j'ai pu avoir un échange avec les chargés de mission des territoires autour des enjeux

identifiés au cours des réunions, qui m'a permis de leur soumettre mes impressions et les informations recueillies, pour pouvoir orienter mon analyse. J'aurais cependant souhaité également leur présenter mon analyse terminée afin de confronter de nouveau mes réflexions avec leur expérience, pour les ajuster.

Conclusion

La réalisation de l'enquête pastorale sur le territoire nord ardéchois, combinée aux résultats obtenus en 2013 dans la moitié sud ont permis d'établir un état des lieux plus ou moins exhaustif des surfaces utilisées à des fins pastorales et de mettre en avant leurs différents modes de gestion.

Malgré une adaptation de la méthodologie parfois difficile, les résultats ressortant de l'analyse des données apportent de précieux éléments qui pourront, dans un futur proche, servir à l'établissement de nouvelles politiques pastorales ou à l'amélioration de celles déjà existantes.

L'Ardèche présente ainsi de nombreuses caractéristiques pastorales différentes. Concernant certaines de ces caractéristiques, les résultats ont révélé une distinction assez marquée entre les cinq territoires pastoraux identifiés.

En effet, chacun d'entre eux possède des attributs qui leur sont propres, tant au niveau des types de milieux présents, que de la période de pâturage ou encore de la nature du foncier. Ces ensembles reflètent la mosaïque de petites régions agricoles qui compose l'Ardèche, ainsi que les différentes problématiques et enjeux territoriaux.

De même, plusieurs enjeux identifiés au cours de l'enquête se retrouvent sur l'ensemble du département. Là encore, la spécificité des territoires et des pratiques font que des enjeux propres à chaque zone ont pu être identifiés. Les caractéristiques de ceux-ci, les différents modes d'exploitation exercés et le ressenti des éleveurs permettent d'expliquer et de comprendre ces enjeux qui, aujourd'hui touchent l'activité pastorale ardéchoise et peuvent, dans certains cas la mettre en péril.

Cette activité, au-delà de ces finalités purement économiques, accomplit de multiples missions. L'entretien des espaces les plus escarpés permet ainsi de réduire ou de maintenir l'embroussaillage des milieux, actions favorables au maintien de la biodiversité présente mais aussi pour la réponse aux enjeux de Défense de Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Certaines difficultés rencontrées durant la conduite de l'enquête n'ont pas permis de la réaliser sur tout le territoire prévu initialement,

Cependant, les éléments apportés au cours de la présente étude et les enjeux identifiés seront très certainement utiles par la suite. En effet, l'identification des problèmes pouvant mettre en péril l'activité pastorale et conduire à l'arrêt de cette dernière sur certaines zones, devra permettre à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Ardèche de mettre en œuvre des accompagnements adaptés aux attentes des éleveurs.

Activité inscrite dans l'histoire ardéchoise, le pastoralisme est une pratique alliant modernité et efficacité. En effet, les nombreuses politiques territoriales font de plus en plus référence à l'utilisation de l'activité pastorale pour l'entretien des espaces naturels. Il est cependant nécessaire que les politiques de soutien prennent en compte l'ensemble des enjeux, afin que les territoires ardéchois, et plus largement les territoires pastoraux français, aient encore de beaux jours devant eux.

Références bibliographiques

- Ardèche verte, 2012, Réunion pastoralisme et espaces enrichés : Réflexions et actions en Ardèche verte, 13p.
- C. Ernoult, G. Favier, L. Dobremez, Unité de recherche agricultures et milieux montagnards, CEMAGREF de Grenoble 1996, Atlas pastoral Rhône-Alpes, 95p.
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 2014, L'agriculture ardéchoise, 26p.
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Communauté de Communes (CC) Cévenne et Montagne Ardéchoises, CC des Sources de la Loire, CC entre Loire et Allier, 2013, Diagnostic Agricole Territorial de la Montagne Ardéchoise – Document de synthèse, 6p.
- INSEE, 2013, Population, superficie et densité des principaux pays du Monde en 2013
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTF01105
- Région Rhône-Alpes, 2010, Moyens de mise en œuvre de la politique régionale
<http://planpastoral.rhonealpes.fr/>
- Réseau des Territoires de Projets Forestiers Rhône-Alpes, Ardèche verte, 2012, Lutter contre l'enrichissement et prévenir les incendies de forêts, 11p.
- Site internet de l'Association Française de Pastoralisme, 2013, Le pastoralisme en France
<http://www.pastoralisme.net/>
- Site internet de la préfecture d'Ardèche, 2011, L'Ardèche, entre monts et vallées, et, Les régions naturelles ardéchoises
<http://www.ardeche.gouv.fr/>
- Site internet Météo Massif Central, 2014
<http://www.meteo-mc.fr/climat-Ardeche.html>
- Site internet Suaci Alpes du Nord
<http://www.suaci-alpes.fr/>
- Site internet CERPAM
http://www.cerpam.fr/crbst_7.html
- Site internet IRSTEA
<http://www.irstea.fr/linstitut>
- Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, 1997, Recensement des unités pastorales Provence – Alpes –Côte d'Azur 1997-1998, Instructions aux enquêteurs, 50p.

- Suaci Alpes du Nord, 2014, Evolutions du domaine pastoral et de ces modalités de gestion par les troupeaux utilisateurs entre 1996/1997 et 2012/2014, 18p.

- Suaci Alpes du Nord, Réseau PastorAlpes, Irstea, Cerpam, 2012, Une nouvelle enquête pastorale sur le Massif des Alpes et les territoires pastoraux des Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur - Principes, bases méthodologiques et modalités de valorisation des données, 47p.

Annexes

Annexe 1 : Liste des partenaires de l'enquête pastorale

Partenaires techniques et scientifiques :

- Suaci Alpes du Nord
- Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
- Société d'Economie Alpestre de Haute Savoie (SEA74)
- Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA73)
- Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)
- Association Départementale d'Economie Montagnarde de la Drôme (ADEM 26)
- Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA 01)
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA Grenoble)
- Parcs Nationaux de la Vanoise, des Ecrins et du Mercantour
- Office National des Forêts, antennes Rhône-Alpes et Méditerranée
- Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de la région PACA (FRGDS PACA)
- Le Parc Naturel Régional du Pilat

Partenaires politiques et financiers :

- Union Européenne (Fonds FEADER)
- Etat : DATAR Alpes, DRAAF Rhône-Alpes, DRAAF PACA (Fonds FNADT)
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Conseils Généraux des départements suivants : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse, Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute Savoie (Assemblée des Pays de Savoie).

Annexe 2 : Description des informations recueillies pour chaque surface pastorale

En noir apparaissent les informations collectées aussi bien pour les estives que les zones pastorales, en rouge celles collectées uniquement pour les estives et en vert celles collectées uniquement pour les zones pastorales.

Intitulé	Catégories de réponse
Etage altitudinal	Haute montagne, moyenne montagne, plaine et collines
Nature de la propriété principale	Domanial, communal, autres collectivités territoriales et EPCI, privé, autre, aucun
Nature du 2 ^{ème} type de propriété dominant	Idem
Nature du 3 ^{ème} type de propriété dominant	Idem
Nature du regroupement de propriété	AFP autorisée, AFP libre, Autre association syndicale de propriétés, pas de regroupement
Nature du mode de faire-valoir dominant	Propriété, CPP, bail rural, bail environnemental, verbal, vente d'herbe, droit d'usage, autre
Nature du 2 ^{ème} mode de faire-valoir dominant	Idem
Nature du 3 ^{ème} mode de faire-valoir dominant	Idem
La surface est-elle utilisée pour le pâturage de troupeau l'année de l'enquête ?	Oui ou non
Dernière année d'utilisation si la surface n'est plus utilisée	Année
Motif de non utilisation le cas échéant	Commentaire libre
Nature de l'utilisateur pastoral	Groupement pastoral, autre groupe d'éleveurs juridiquement constitués, collectif de fait sans statut juridique, exploitation individuelle, plusieurs utilisateurs individuels sans coordination
Origine du gestionnaire pastoral	Commune où est localisée la surface, département
Nombre d'exploitations agricoles ayant des animaux pâturant sur la surface	Nombre
Des animaux sont-ils pris en pension sur la surface ?	Oui ou non
Orientation animale principale	Ovins, bovins, caprins, équins-asins, autres, mixte
Type d'animaux majoritairement présents	Ovins laitiers, ovins allaitants, caprins laitiers, caprins allaitants, vaches laitières en production, autres bovins, équins/asins, autres
2 ^{ème} type d'animaux présents	Idem
3 ^{ème} type d'animaux présents	Idem
Date de montée des premiers animaux	Date
Date de descente des derniers animaux	Date
Nombre de jours de présence	Nombre
Le troupeau retourne-t-il tous les jours sur le siège de l'exploitation ?	Oui ou non

Tout ou une partie du troupeau utilise-t-il une autre surface pastorale au cours de sa durée totale d'estive ?	Oui ou non
Mode de conduite du troupeau	Gardiennage permanent, visite quotidienne, visite hebdomadaire, sans visite hebdomadaire
Y a-t-il une conduite intégrale du troupeau en parc clôturé ?	Oui ou non
Y a-t-il une pratique de fauche partielle ?	Oui ou non
La surface a-t-elle une fonction de pâturage de printemps ?	Oui ou non
La surface a-t-elle une fonction de pâturage d'été ?	Oui ou non
La surface a-t-elle une fonction de pâturage d'automne ?	Oui ou non
La surface a-t-elle une fonction de pâturage d'hiver ?	Oui ou non
Quelle activité de traite y a-t-il ?	Ovins, bovins, caprins, mixte, aucune
Y a-t-il une activité de traite sur la surface ?	Oui ou non
Y a-t-il une activité de transformation ?	Oui ou non
Le gestionnaire pratique-t-il de l'accueil de public sur la surface ?	Oui ou non
Nombre total de personnes travaillant sur la surface	Nombre
Nombre total de journées de travail sur la période d'utilisation de la surface	Nombre
Nombre de salariés travaillant sur la surface	Nombre
Nombre total de journées de travail des salariés	Nombre
Effectif maximum des ovins	Nombre
Effectif maximum des vaches laitières en production	Nombre
Effectif maximum des vaches allaitantes et tarées	Nombre
Effectif maximum des génisses et taurillons	Nombre
Effectif maximum des équins et asins	Nombre
Effectif des ovins au 15 juillet	Nombre
Effectif des vaches laitières en production au 15 juillet	Nombre
Effectif des vaches allaitantes et tarées au 15 juillet	Nombre
Effectif des génisses et taurillons au 15 juillet	Nombre
Effectif des équins et asins au 15 juillet	Nombre
Effectifs des ovins issus d'exploitations ayant leur siège sur la commune de la surface pastorale (<i>idem pour les caprins, vaches laitières, vaches allaitantes et tarées, génisses et taurillons, équins et asins</i>)	Nombre
Effectifs des ovins issus d'exploitations dont le siège est en dehors de la commune de la surface pastorale mais en Ardèche (<i>idem pour les caprins, vaches laitières, vaches allaitantes et tarées, génisses et taurillons, équins et asins</i>)	Nombre
Effectifs des ovins issus d'exploitations dont le siège est en dehors du département (<i>idem pour les caprins, vaches laitières, vaches allaitantes et tarées, génisses et taurillons, équins et asins</i>)	Nombre

Principal département dont sont originaires les troupeaux ovins (<i>idem pour les caprins, vaches laitières, vaches allaitantes et taries, génisses et taurillons, équins et asins</i>)	Département
2 ^{ème} département dont sont originaires les troupeaux ovins (<i>idem pour les caprins, vaches laitières, vaches allaitantes et taries, génisses et taurillons, équins et asins</i>)	Département
Châtaigniers exploités pâturés	% de la surface cartographiée
Taillis de châtaigniers et anciennes châtaigneraies pâturés	% de la surface cartographiée
La zone pastorale a-t-elle une fonction avérée de DFCI ?	Oui ou non
Avenir de la surface pastorale	Poursuite, abandon, ne sait pas
Année de référence de validité des données collectées	Année



VetAgro Sup

ROCHE, Lucile, 2014, Quelles sont les caractéristiques des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion en Ardèche et quels enjeux les exploitations pastorales rencontrent-elles sur ce territoire?, 40p, mémoire de fin d'études, Clermont-Ferrand, 2014.

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES:

- ♦ Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

ENCADRANTS :

- ♦ Maître de stage : GRIVEL, Gaëlle (CA07)
- ♦ Tuteur pédagogique : BRUNSCHWIG, Gilles

OPTION : Agriculture, Environnement, Territoire

RESUMÉ

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la nouvelle enquête pastorale prenant place en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui est en Ardèche est réalisée par la Chambre d'agriculture. Ce stage consiste à réaliser cette enquête dans le nord de l'Ardèche, pour mettre en évidence les caractéristiques pastorales présentes ainsi que les enjeux qu'elles impliquent. Pour cela, des enquêtes communales ont été menées sur 82 communes de la zone d'étude, durant lesquelles les surfaces pastorales (utilisées ou abandonnées) ont été cartographiées sur un logiciel SIG avec l'aide de personnes ressources. Des informations relatives aux modalités de gestion des surfaces ont aussi été recueillies. L'analyse de ces informations a permis de dégager les principales caractéristiques de la zone d'étude (un foncier complexe, des milieux pastoraux variés, etc...). Différents territoires pastoraux, aux caractéristiques homogènes, ont aussi pu être identifiés : le Coiron, les Cévennes, les Boutières, le plateau ardéchois et le Bas Vivarais. Ce travail a permis la construction d'un outil cartographique inexistant jusqu'alors, qui permettra de mieux soutenir le pastoralisme en Ardèche grâce à une meilleure connaissance du territoire.

Mots-clés : Pastoralisme, élevage, moyenne montagne, cartographie, Ardèche, développement rural